



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général ( <i>suite</i> )	
Déclaration de M. Mogwe (Botswana) . . . . .	327
Déclaration de Mme de Amorim (Sao Tomé-et-Principe) . . . . .	331
Déclaration de M. Ieng Sary (Kampuchea démocratique) . . . . .	333
Déclaration de M. Rojas Galdames (Chili) . . . . .	338
Déclaration de M. Lenihan (Irlande) . . . . .	342
Déclaration de M. Savetsila (Thaïlande) . . . . .	350

Président : M. Rüdiger von WECHMAR  
(République fédérale d'Allemagne).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. MOGWE (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, votre pays, la République fédérale d'Allemagne, et le mien, le Botswana, entretiennent des relations extrêmement cordiales. De nos rapports et de nos relations diplomatiques et autres avec les institutions et le peuple allemands, nous avons acquis une connaissance des aptitudes allemandes et une confiance en elles. En vous félicitant de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, nous reconnaissons, par conséquent, que l'association de ces caractéristiques nationales avec l'expérience que vous avez acquise et vos talents diplomatiques assurera à l'Organisation la direction dont elle a besoin. Nous espérons que, sous votre égide, non seulement nos débats seront couronnés de succès, mais nos résolutions seront rapidement mises en œuvre.

2. Je félicite aussi tous les membres du Bureau de leur élection bien méritée à leurs postes respectifs. Nous sommes tous conscients du poids de la responsabilité dont nous les avons chargés. Nous sommes certains qu'ils sont tous à même de l'assumer.

3. A M. Salim A. Salim, représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, président de la trente-quatrième session ordinaire, des sixième et septième sessions extraordinaires d'urgence, et de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de même qu'à son Bureau, nous exprimons notre reconnaissance sans réserve pour l'excellente façon dont ils se sont acquittés de la tâche que nous leur avons confiée, tout au long de l'année.

4. De même, nous devons saluer la coopération et l'appui que notre éminent Secrétaire général est toujours prêt à nous donner et nous a, en fait, accordés. Il serait impertinent d'évaluer ou de mesurer le degré de sa fidélité et de

son engagement aux buts et aux objectifs des Nations Unies tels qu'ils sont consacrés dans la Charte. Qu'il nous suffise de le remercier chaleureusement.

5. Mais avant de faire un tour d'horizon politique du monde comme j'en ai l'intention, je vais me permettre d'injecter brièvement un sentiment national dans cette assemblée et devant les délégations réunies ici pour exprimer notre reconnaissance de tous les messages de condoléances et de toutes les expressions de sympathie, de bonne volonté et de solidarité constante adressés à mon pays à la suite du décès de notre président, sir Seretse Khama. Ce n'est pas sans motif que notre nation a pleuré le trépas de son fondateur, sans parler de ceux qui l'ont connu et dont il était l'ami. Que son âme repose en paix !

6. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui vient de se terminer fait partie des réunions, conférences, symposiums, groupes de travail, etc., nombreux et variés, tous inspirés par l'objectif cardinal de rectifier les inégalités d'économie et de développement, d'éliminer les injustices et de combler l'écart toujours croissant entre les conditions de vie du monde développé et celle du monde en développement.

7. Etant donné que mon pays, le Botswana, a pleinement participé aux débats de cette session, ma délégation ne voudrait pas imposer à l'Assemblée une répétition fastidieuse. Cependant, je dois rappeler la grave déception éprouvée par mon pays du fait qu'à la fin même de la Stratégie internationale du développement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le débat général en séance plénière en ait encore été à identifier les problèmes, à justifier l'amélioration des relations économiques internationales aux fins de développement et à demander que l'on élabore une stratégie et un programme d'action qui soient sains et universellement acceptables pour la décennie à venir.

8. Nous sommes extrêmement déçus parce que le fait que les pays développés n'ont pas respecté les résolutions de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*] et de la CNUCED a entraîné un déclin encore plus grave, en termes réels, du commerce des pays en développement, et parce qu'en raison de la montée en flèche du coût de l'énergie l'indépendance politique véritable de ces pays se trouve compromise. Bien qu'une résolution visant à lancer des négociations globales ait été adoptée à la trente-quatrième session [*résolution 34/138*], il nous semble évident que ses objectifs ont été annulés par les hésitations et l'inflexibilité manifestées par certains pays développés à l'idée de négocier sérieusement les relations entre l'autorité centrale et les institutions spécialisées des Nations Unies.

9. Malgré tous ces revers, toutes ces déceptions et frustrations très graves qu'ils ont connus au cours des deux der-

nières décennies, les pays en développement continuent de compter qu'en dernière analyse les pays développés comprendront que la justice et la paix dans le monde ne pourront régner que lorsque chaque nation se suffira à elle-même.

10. On espère donc qu'aucun effort ne sera épargné pour veiller à ce que, grâce à la Stratégie internationale du développement de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, de véritables progrès en matière de développement soient réalisés. En tant que première mesure dans ce sens, il est essentiel également que la communauté internationale s'efforce de garantir le succès de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue pour le début de l'année prochaine.

11. Nous ne saurions surestimer l'importance de la coopération économique régionale pour les pays en développement. En reconnaissant ce fait, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats gouvernés par la majorité en Afrique australe ont fait, en avril de cette année, une déclaration concernant la création d'un mécanisme régional en vue de coordonner et d'intégrer le développement de leurs économies et de réduire leur dépendance économique, notamment à l'égard de l'Afrique du Sud. Diverses études ont été entreprises dans différents domaines, y compris la production alimentaire et la sécurité, les maladies des animaux, les ressources naturelles, les transports et les communications. Pour assurer le succès de ces efforts, des fonds seront nécessaires. Nous continuerons de compter sur l'assistance de ceux qui partagent nos préoccupations et appuient nos objectifs.

12. Cette année, nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV), de décembre 1960. La résolution cristallise les espoirs et aspirations des peuples colonisés partout dans le monde. Notre période de célébration devrait nous fournir l'occasion de réfléchir sur nos réalisations et de les évaluer.

13. Les faits enregistrés depuis l'adoption de cette résolution nous permettent à bon droit de nous réjouir mais avec certaines réserves toutefois; si de nombreuses espérances, de nombreuses aspirations ont été comblées, certaines déceptions se sont fait jour.

14. En célébrant cette occasion, nous devons donc très chrétiennement donner plus de valeur dans ce qu'il nous reste encore à réaliser que dans ce que nous avons accompli. Ce n'est que lorsque nous nous serons réengagés et que nous travaillerons assidûment et sans relâche à cette fin que l'homme pourra recouvrer universellement sa liberté, son respect et sa dignité.

15. La préoccupation internationale s'exprime également à l'égard de la tendance croissante des Etats à violer les conventions relatives aux droits, aux privilèges et à la sécurité du personnel diplomatique et des missions étrangères dans les territoires des Etats Membres de l'Organisation. La pratique gagne en fréquence comme en cruauté. Notre organisation reste muette, impassible et apparemment insensible devant les souffrances physiques des victimes et l'épreuve psychologique endurée par leurs familles. Le problème exige de notre part une attention urgente afin de rétablir les relations diplomatiques internationales dans un climat de sécurité et de dignité, sans

lequel la communication et la compréhension internationales ne sont guère possibles.

16. Le problème politique du Sahara occidental est un cas de recolonisation d'un pays africain par un autre pays africain.

17. Le premier alinéa du préambule de la charte de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] exprime la ferme conviction des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats signataires que tous "les peuples ont le droit inaliénable de déterminer leur propre destin".

18. Le Royaume du Maroc non seulement est un membre à part entière de l'OUA mais a le grand honneur, accordé seulement à quelques Etats Membres de notre organisation, d'en être l'un des Etats membres fondateurs. Alors que le Royaume du Maroc, si honoré, s'oppose à la charte en refusant au peuple sahraoui l'émancipation totale de son territoire, son droit à une existence indépendante, sa souveraineté et l'intégrité territoriale de son Etat, alors que le Royaume du Maroc, si honoré, fait délibérément obstacle à tous les efforts tendant à résoudre son différend avec le Sahara occidental par des négociations pacifiques, le Botswana reconnaît le Sahara occidental en tant qu'Etat souverain et appuie son admission aux organisations internationales.

19. On pourrait faire observer que le Sahara occidental ne répond pas aux critères classiques concernant la reconnaissance d'un Etat. Cela peut très bien être le cas, mais la question est de savoir si le Royaume du Maroc a le droit de s'ériger en obstacle, s'il est dispensé de respecter la détermination si clairvoyante de l'OUA sur le respect des frontières coloniales existant au moment de l'indépendance. Si la réponse à cette question est "non", comme j'en suis convaincu, le Royaume du Maroc devra recevoir l'ordre de retirer ses forces du Sahara occidental et permettre au peuple de ce pays de déterminer son propre destin sans entrave. Si la décision prise par ce peuple, après un référendum, est de rejoindre le Maroc, mon pays respectera cette décision. L'Afrique a rejeté catégoriquement la revendication du Maroc sur ce territoire. Le Maroc doit mettre un terme à son agression coloniale contre le peuple du Sahara occidental.

20. En juillet dernier, la septième session extraordinaire d'urgence, convoquée pour examiner la question de Palestine, a voté à une écrasante majorité en faveur de la résolution ES-7/2, demandant à Israël de se retirer, au plus tard le 15 novembre 1980, des territoires arabes occupés. Cette résolution est l'une des nombreuses résolutions qui ont été produites sans résultat depuis la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. L'exigence de voir Israël se retirer est la confirmation internationale de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre et une expression de mépris à l'égard de l'annexion par Israël de territoires palestiniens et égyptiens.

21. Israël a, au cours des années, constamment bafoué les demandes expresses de retrait et personne ne sera surpris, surtout pas les Nations Unies, si, le 15 novembre 1980, Israël non seulement méconnaît la résolution, comme d'habitude, mais décide de créer quelques colonies de peuplement juives de plus dans les territoires concernés ou de démolir d'autres foyers d'Arabes innocents sur la rive occidentale, comme représailles pour l'enrôlement de leurs fils dans l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]. Une telle action serait une provocation flagrante.

mais conforme aux actes d'escalade auxquels Israël se livre depuis quelques années.

22. Le Botswana continue de considérer le problème palestinien comme le cœur du conflit du Moyen-Orient et estime que ce n'est qu'en rétablissant le peuple palestinien dans ses droits légitimes à un territoire et à l'autodétermination qu'on pourra espérer aboutir à un règlement global. Celui-ci ne pourra pas être obtenu sans la participation des Palestiniens ou de leur représentant légitime accrédité, l'OLP. Nous reconnaissons le droit de tous les Etats de la région de vivre à l'intérieur de frontières nettement déterminées et sûres. Nous déplorons la déclaration selon laquelle Jérusalem est la capitale éternelle d'Israël, de même que la profanation des Lieux saints d'autres religions.

23. Nous invitons Israël à faire preuve de la même bonne volonté que les autres parties concernées pour parvenir à une solution acceptable du problème du Moyen-Orient et à travailler honnêtement et sans relâche pour réaliser cet objectif.

24. Etant donné que, pendant des décennies, la population du Viet Nam n'a pas connu la paix, elle aurait dû, après sa longue guerre de libération et sa révolution, se consacrer à la paix et ne pas la violer, non seulement dans son propre pays, mais aussi sur le territoire des autres. Cependant, son aventure au Kampuchea ne témoigne pas de cette volonté. L'accoutumance à la souffrance n'est pas une raison suffisante pour justifier ses actes; la cause doit en être son hégémonisme invétéré.

25. La politique étrangère du Botswana est inspirée par le respect de mon pays pour le droit fondamental des peuples à l'autodétermination. C'est pourquoi nous pensons que l'ingérence du Viet Nam dans les affaires du Kampuchea, sous le prétexte de mission humanitaire, est inexcusable et pourrait s'avérer dangereuse. D'autres Etats pourraient s'inspirer des mêmes actes. Le Botswana n'excuse pas les excès du régime Pol Pot. Cependant, mon pays ne peut pas, pour cette seule raison, excuser l'agression extérieure. Le problème du Kampuchea doit être résolu par les Kampuchéens eux-mêmes et le Viet Nam devrait leur permettre de le faire en retirant ses forces d'occupation du pays.

26. De l'avis de ma délégation, ce qui vaut pour le Kampuchea vaut pour l'Afghanistan. Le Botswana demande le retrait de toutes les troupes étrangères de l'Afghanistan et la cessation de toute aide militaire à tout groupe nationaliste dans ce pays. Encourager la déstabilisation ou le renversement d'un gouvernement étranger, au nom des différences de systèmes sociaux et économiques, voilà qui crée un précédent dangereux. Les petites nations faibles comme la mienne, qui côtoient des voisins puissants, y perdraient leur droit à l'autodétermination et jusqu'à leur identité. L'Organisation des Nations Unies doit accroître sa vigilance pour faire en sorte que de tels actes d'agression soient proscrits.

27. Nous recommandons vivement au peuple de l'Afghanistan de rechercher la solution de ses différends par tous les moyens pacifiques prévus par la Charte des Nations Unies.

28. Pendant la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la République du Zimbabwe a été admise en tant que cent cinquante-troisième Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'indépendance de ce pays, puis

son admission à notre organisation proclament la victoire des forces du changement et du progrès sur celles du conservatisme et du colonialisme.

29. Après de nombreuses années de lutte, de misère et de souffrance, le peuple du Zimbabwe doit maintenant s'habituer à une vie de paix, de réhabilitation et de reconstruction nationale. La tâche ne sera pas facile. Des pressions seront exercées. Le Zimbabwe sera poussé dans différentes voies politiques par des forces extérieures inspirées par le désir d'étendre leur influence impérialiste et de promouvoir leurs intérêts. Le Botswana implore le peuple du Zimbabwe de continuer à s'inspirer, maintenant qu'il connaît la paix, des idéaux sublimes de l'unité nationale et des intérêts nationaux qui lui ont valu le respect et des victoires retentissantes en temps de guerre. Nous prions instamment la communauté internationale de se garder de toute ingérence dans les affaires intérieures du Zimbabwe et d'aider le peuple de ce pays à se réaliser.

30. Nous sommes convaincus que le Zimbabwe ajoutera à la force de l'Organisation dans la lutte contre le colonialisme et les entreprises hasardeuses dans les autres parties du monde. La force et la faiblesse des peuples opprimés ne doit pas se mesurer à la quantité ou au raffinement de leurs armes, mais à leur volonté de sacrifice pour la liberté. Que le succès du Zimbabwe nous inspire tous !

31. Nous venons de recevoir une autre réponse de l'Afrique du Sud à propos de la question de Namibie<sup>1</sup>. Une fois encore on tente de détourner les Nations Unies de leur objectif sacré : réaliser l'émancipation de la Namibie. Ce document ne fait qu'ajouter un sentiment de frustration à notre impatience et va sérieusement à l'encontre de l'objectif, de l'urgence et du degré d'importance que l'Afrique du Sud attache au règlement du problème de Namibie. Alors que le Secrétaire général a toujours répondu promptement aux communications sud-africaines, l'Afrique du Sud, elle, a gardé un silence stérile pendant trois mois, jugeant approprié cet intervalle entre les réponses officielles. Les questions sans pertinence ne peuvent que mettre en doute le sérieux de l'Afrique du Sud. Quel est le propos de cette querelle, peut-on se demander ? Est-ce pour entretenir l'espoir que le peuple de Namibie se fatiguera de réclamer son droit fondamental à l'autodétermination et finalement acceptera l'actuelle domination de la minorité ? Est-ce pour permettre à l'Alliance démocratique de Turnhalle de se renforcer ? Est-ce dans l'espoir que la South West Africa's People Organization [SWAPO] disparaîtra purement et simplement ? Si ce n'est pas pour une de ces raisons, pourquoi alors ?

32. Dans 16 des paragraphes de sa lettre du 29 août dernier, l'Afrique du Sud accuse l'Organisation des Nations Unies et ses organismes de partialité et de traitement préférentiel à l'égard de la SWAPO; elle l'accuse aussi d'être "le défenseur le plus ardent" de cette même SWAPO. Elle reproche au Secrétaire général ses actes, ses déclarations et ses commentaires dans l'exercice de ses fonctions. Elle attend de lui qu'il condamne la SWAPO pour la lutte que cette dernière mène pour donner un statut juridique au territoire de la Namibie, conformément aux vœux de notre organisation. Elle s'élève contre la condamnation de ses violations de l'intégrité territoriale de la République popu-

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980*, document S/14139.

laire d'Angola et de la République de Zambie; elle s'insurge contre la condamnation de son massacre et de sa mutilation des peuples de ces pays.

33. Il est de la responsabilité des nations souveraines ici rassemblées de juger les déclarations et les commentaires de leur chef exécutif si cela s'impose. Exiger qu'il adhère strictement aux différentes positions individuelles des Etats reviendrait à annuler la notion et la pratique d'impartialité. Le Botswana ne peut que louer l'objectivité dont a fait preuve le Secrétaire général en s'acquittant de ses lourdes responsabilités internationales, notamment en ce qui concerne les efforts qu'il fait pour promouvoir la libération de la Namibie par la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

34. Se féliciter du rôle joué par les Etats de première ligne dans la lutte pour l'indépendance de la Namibie peut paraître immodeste quand c'est moi qui le fait, car mon pays, le Botswana, est l'un de ceux qui, en Afrique australe, a activement recherché, de concert avec la SWAPO, une solution au problème de Namibie. Dans l'intérêt de la paix et pour faciliter la tenue d'élections justes, libres de toute forme d'intimidation armée, la République populaire d'Angola et la République de Zambie ont offert de démilitariser certaines parties de leurs territoires. La SWAPO a accepté qu'aient lieu des élections libres et justes, sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies et incluant toutes les parties en Namibie. Le délai fixé pour la tenue de ces élections ne fait que retarder le jour où le peuple de Namibie tout entier doit rendre son verdict. En l'occurrence, c'est l'Afrique du Sud qui fait preuve de partialité à l'égard de la SWAPO. En faisant obstacle au processus électoral, elle ne fait que renforcer l'opinion internationale dans sa certitude que la SWAPO est le seul représentant légitime du peuple namibien.

35. Ni les agressions répétées contre les Etats indépendants de l'Afrique australe, condamnées à maintes reprises par le Conseil de sécurité, ni les massacres de leurs populations et des réfugiés namubiens dans ces pays, ni la stratégie du régime de Pretoria soutenue par des partis minoritaires internes, ni les harangues au Secrétaire général de cette organisation n'empêcheront la SWAPO de gagner les élections si le peuple de Namibie, dans l'exercice libre et équitable de son droit à l'autodétermination, souhaite confier son destin à ce mouvement de libération. L'Afrique du Sud devrait descendre de son piédestal et s'engager dans des discussions sérieuses tendant à permettre la tenue des élections dans un laps de temps raisonnable. Ensemble, nous devons mettre l'accent sur ce qui est positif, même si cela consiste à remercier la SWAPO de sa coopération, telle qu'elle se manifeste dans les compromis qu'elle a acceptés progressivement dans l'intérêt d'un règlement. Le Botswana ne voit rien là d'impolitique car, qu'on le sache, il serait tout aussi prêt à se féliciter de tout geste réel de l'Afrique du Sud qui permettrait à la Namibie de devenir indépendante.

36. Il y a quatre ans, du haut de cette tribune<sup>2</sup>, j'ai dit que le glas qui sonnait pour l'Angola et le Mozambique en Afrique australe sonnerait pour d'autres Etats dans la région. Il a sonné pour la Rhodésie, il sonnera bientôt pour l'Afrique du Sud-Ouest. L'Afrique du Sud doit maintenant

s'abstenir de tirer des conclusions non constructives et ne pas penser à profiter de ce qu'elle considère comme les faiblesses de la position des Nations Unies, comme l'a exprimé le Secrétaire général, mais doit au contraire s'attaquer aux problèmes fondamentaux relatifs aux objectifs, aux conditions et au calendrier des différents processus menant vers l'élection et l'indépendance définitive de la Namibie. Il faut que l'Afrique du Sud accepte le fait que la SWAPO existe, non seulement comme combattant mais aussi comme partenaire aux négociations, dans un esprit de réalisme, de compromis, et non de capitulation. L'Afrique du Sud devrait maintenant accepter que la Namibie soit libre et elle pourra s'en prendre qu'à elle-même si son hostilité pousse la Namibie à devenir un voisin qui lui semblera inamical.

37. La dernière décennie en Afrique a été caractérisée par l'accession à l'indépendance des anciennes colonies portugaises, des Comores, de Djibouti et des Seychelles. Leur indépendance a été acquise durement, aux prix de la vie de jeunes hommes et de jeunes femmes dans une lutte héroïque pour la liberté de leur peuple. Ils l'ont réalisée dans l'honneur. Leurs tombes sont anonymes, mais nous révérons leur mémoire.

38. Il n'y a pas de raison pour que la décennie suivante ne voie pas en Afrique l'extension des frontières de la justice et de la liberté. D'ores et déjà, le drapeau de la République du Zimbabwe flotte fièrement ici. La Namibie et le Sahara occidental attendent leur tour, qui devrait venir assez vite si un terme peut être mis aux guerres de libération qu'un colonialisme opiniâtre a imposées aux peuples de ces territoires.

39. En Afrique du Sud, la violation ou, plutôt, le refus des droits fondamentaux de l'homme aux Africains pour protéger les privilèges et la suprématie des Blancs sont mis en cause. Le fardeau de l'*apartheid* et du racisme est devenu trop lourd pour être porté plus longtemps. Les enfants des écoles sont descendus dans la rue; les travailleurs de l'industrie ont déposé leurs outils; la tension qui règne a conduit à des incidents graves comme l'explosion de SASOL, l'attaque de la banque de Silverton, des attaques contre les commissariats de police, des lapidations de gens entraînant la mort; tous ces incidents, qui ne sont que trop fréquents, indiquent avec éloquence que la catastrophe est imminente. Il appartient à l'Afrique du Sud d'écarter cette catastrophe.

40. Nous sommes conscients des modifications constitutionnelles récentes faites dans ce pays. Certains observateurs politiques croient que ces modifications doivent permettre au pays de sortir de la rigueur de sa politique traditionnelle de racisme et d'*apartheid*. Nous n'en sommes pas convaincus. Cependant, nous savons que le premier ministre Botha, en s'adressant au Congrès du parti national du Transvaal, a dit récemment: "Nous devons rétablir nos priorités de façon correcte. Nous ne pouvons nous permettre d'ignorer les Noirs qui ont vécu avec nous depuis des années." Cela est important, surtout lorsque cela est lié avec l'aveu indirect d'impuissance de l'armée, même la plus forte, face à l'insurrection et au chaos nés de la révolution libératrice.

41. Il y a six ans, le monde s'est félicité des promesses, faites par un autre premier ministre d'Afrique du Sud, de modifications radicales en Afrique du Sud dans les six mois. Cette promesse de changement a été fort édifiante et impressionnante, mais elle s'est révélée creuse et sans lende-

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières*, 27<sup>e</sup> séance, par. 47.

main. Le scepticisme de la communauté internationale face aux dernières déclarations du premier ministre Botha ne peut donc surprendre.

42. Le désir des Blancs d'Afrique du Sud de maintenir leur identité raciale et leur culture n'est pas mis en cause, sauf si cette identification tend à justifier qu'on définit les droits et le statut d'un individu en fonction de sa naissance, qu'on détermine sa valeur par sa couleur ou par sa race et qu'on décide de son lieu de travail et de résidence. Car c'est cela qui rend ce système absolument odieux. Qui plus est, un émigrant ou un réfugié d'origine européenne peut acquérir la citoyenneté sud-africaine, mais les Xhosas du Transkei, les Botswanas du Bophuthatswana et les Vendas du Transvaal du nord ont été forcés à perdre leur citoyenneté sud-africaine pour transformer la réalité d'une société pluraliste sud-africaine en une notion bien douteuse de multinationalisme dans un seul pays. L'Afrique a refusé de reconnaître cet arrangement. Nous comprenons la position des autres Etats qui s'opposent au renforcement du racisme et de l'*apartheid*. Nous sommes choqués par les actions de ceux qui considèrent que ces bantoustans sont des lieux potentiellement lucratifs pour l'établissement de leurs industries.

43. Ce n'est pas la redéfinition des frontières régionales et provinciales en Afrique du Sud qui répondra aux aspirations du peuple opprimé de l'Afrique du Sud. Pour répondre à ces aspirations, il s'agit de démanteler et d'abandonner la politique d'*apartheid* et tout l'appareil qui l'étaie, et de rétablir les droits y compris le droit à l'autodétermination du peuple de l'Afrique du Sud. Le fait de favoriser le sentiment d'ethnicité n'endigera pas le violent besoin de changement. Pour être ordonné et pacifique, le changement doit être immédiat et basé sur la liberté, l'égalité, la justice et la dignité pour tous.

44. Mme de AMORIM (Sao Tomé-et-Principe) : La trente-cinquième session de l'Assemblée générale se déroule au moment où l'on enregistre une recrudescence de tension dans les relations internationales. Cette situation contrarie les efforts et les perspectives suscités par la nécessité d'un climat de dialogue indispensable pour la solution des questions fondamentales qui se posent à l'humanité au seuil de l'an 2000.

45. Cette constatation nous amène à réfléchir sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies assume dans le contexte des grands problèmes de notre temps. Lieu privilégié pour la congrégation des peuples, l'ONU est aussi le catalyseur des espérances d'une grande partie de l'humanité, qui dépose des efforts incessants pour la concrétisation des idéaux de liberté, de paix et de dignité.

46. Dans ce contexte, l'admission de la République du Zimbabwe au sein de notre organisation est le témoin d'une double victoire. Si, d'une part, elle nous démontre, une fois de plus, que la détermination d'un peuple est le facteur fondamental dans la lutte pour la conquête du droit de conduire son propre destin, d'autre part, elle est le couronnement des efforts de la communauté internationale.

47. Ainsi, en saluant la délégation de la République du Zimbabwe comme le cent cinquante-troisième Membre de plein droit de l'Organisation, nous saluons tous ceux qui, unis par les principes et les idéaux de notre organisation, apportèrent leur contribution au triomphe de la justice et de la liberté.

48. Nous souhaitons également la bienvenue à la République de Saint-Vincent-et-Grenadines au sein de notre organisation.

49. L'ONU assume, dans le contexte des contradictions et mutations de notre temps, un rôle primordial en tant que forum de dénonciation de ces situations et actes qui visent à étouffer le cri de révolte des peuples qui ont décidé de rompre avec les chaînes de l'injustice et de l'humiliation. Dans ce sens, nous ne pouvons pas ignorer la dramatique situation qui sévit au Chili, en El Salvador et en Bolivie, où les peuples voient leurs droits humains fondamentaux étouffés par vagues successives de répression et de terreur. Notre silence serait une complicité difficilement compatible avec l'engagement que nous prenons de défendre l'homme — sujet, objet, fin et raison d'être de l'existence de notre organisation — par tous les moyens mis à notre disposition.

50. Finalement, l'ONU est surtout l'instance la plus appropriée pour la recherche d'un dialogue constructif et impératif entre les nations et peuples qui partagent la préoccupation commune de construire un avenir digne de l'homme. Toutefois, l'évolution des événements internationaux nous amène à constater, avec appréhension, une autre dimension de l'Organisation.

51. Avons-nous su utiliser les Nations Unies pour promouvoir véritablement la rencontre entre les peuples de notre planète ?

52. Les difficultés que notre organisation rencontre dans la concrétisation de l'idéal de congrégation des peuples pour la réalisation du bien-être de tous pourraient nous conduire à penser que la voie du dialogue n'est pas assumée d'égale manière par tous ses Membres, et que nous courons le risque de dévier le dialogue de sa véritable vocation, à savoir celle de rapprocher et d'unir pays et peuples dans la défense des mêmes idéaux.

53. Il existe au sein de l'ONU une tendance à faire du dialogue un exercice de diversion nous conduisant à un ajournement constant de résolutions pour répondre à la gravité des problèmes et aux attentes suscitées. Cet ajournement constant de solutions adéquates pourrait, dans son prolongement conséquent, amener les peuples à perdre la foi dans la force du dialogue, ce qui conduirait à une accumulation de sentiments de désespérance, dans la perspective d'attente des nations et des peuples assoiffés de réparation.

54. Que dire, dans ce contexte, de la situation en Namibie ? Le droit du peuple namibien à l'indépendance continue d'être l'objet, au long de ces années, de longues et interminables considérations. Malgré les sacrifices que consent le peuple namibien, conduit par la SWAPO, et malgré nos efforts, ce peuple héroïque ne rencontre comme réponse que la répression et la terreur.

55. Seule la cécité irresponsable du régime d'*apartheid* face à l'évolution de l'histoire et des intérêts inavouables d'un groupe d'Etats Membres explique le refus systématique des solutions proposées par notre organisation. L'*apartheid* est considéré par l'ONU comme crime contre l'humanité. Pourtant, en dépit de la lutte héroïque du peuple de l'Afrique du Sud, sous l'égide de l'African National Congress, et de nos condamnations répétées, des millions d'hommes continuent à vivre des situations qui ne sont en rien digne de l'être humain.

56. Et que dire, dans ce contexte, de la politique agressive et criminelle de cet Etat raciste contre la République populaire d'Angola et contre d'autres Etats souverains de la région ? Quelle signification prend le dialogue dans ces circonstances ?

57. Le problème de la Palestine est en discussion à notre organisation depuis environ quatre décennies. La solution de cette question passe, tout d'abord, par la reconnaissance du droit à l'autodétermination, par la constitution d'un Etat indépendant et par le retour dans sa patrie du peuple palestinien.

58. L'OLP est aujourd'hui un facteur essentiel de paix dans le Moyen-Orient. Chaque fois que la nécessité de paix dans cette région se fait sentir avec plus d'acuité et qu'une solution globale apparaît comme une nécessité urgente, nous assistons à des tentatives visant à ignorer la légitimité et la représentativité de l'OLP comme seul et unique représentant du peuple palestinien. Si l'on envisage une solution servant des intérêts momentanés et circonstanciels, et par là même éphémères, à un problème qui exige une participation effective des Nations Unies et de toutes les parties intéressées, on est inévitablement condamné à l'échec.

59. Quelle explication trouver à l'obstination d'Israël et à celle de ses supporteurs dans leur refus d'un dialogue qui épargnerait à l'humanité les risques d'une crise aux conséquences imprévisibles ?

60. Est-ce que la politique systématique de mesures unilatérales et bellicistes, comme la récente transformation de Jérusalem en capitale d'Israël, et les agressions perpétrées contre le sud du Liban sont des mesures menant au dialogue ?

61. L'invasion et l'occupation du Timor oriental par les forces indonésiennes, depuis 1975, ont tragiquement interrompu le processus de décolonisation en cours dans ce territoire.

62. La communauté internationale doit porter une attention particulière à la lutte du peuple maubère pour son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, sous l'égide de son légitime représentant, le FRETILIN<sup>3</sup>. D'autre part, nous espérons que le Portugal assumera plus clairement sa position de puissance administrante.

63. La division pénible de Chypre, les entraves à la réunification pacifique et indépendante de la Corée ne font que renforcer notre désir de paix et de coopération entre les peuples.

64. Par ailleurs, la présence de bases militaires inquiète le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe. En dépit des déclarations réitérées des Nations Unies, du mouvement des pays non alignés et de l'OUA, de faire de l'océan Indien une zone de paix, nous constatons la présence de nouvelles bases dans cette région. Ces manœuvres portent atteinte à l'intégrité, à la sécurité et à la souveraineté des Etats limitrophes et ne contribuent nullement à l'instauration d'un climat de concorde dans le monde.

65. C'est avec un sentiment d'urgence que nous renouvelons l'appui de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe aux peuples de ces pays et que nous en appelons à notre organisation pour qu'elle assume toutes les responsabilités que chacune de ces questions exige, de

manière à empêcher la prolongation de situations d'injustice aussi flagrantes et aussi chères en vies humaines. Dans ce sens, nous nous en voudrions de ne pas évoquer la situation du Sahara occidental et nous osons espérer que la voix du dialogue et de la compréhension triomphera, de manière à permettre à la République arabe sahraouie démocratique de se joindre à la grande famille des Nations Unies.

66. Les situations évoquées sont bien loin d'épuiser les problèmes auxquels est confrontée l'humanité, problèmes qui exigent de notre part des prises de position concrètes.

67. Il s'agit, en fait, d'une question fondamentale pour notre organisation. En persistant dans cette voie, c'est-à-dire dans la voie du dialogue infructueux et frustrant, nous pourrions compromettre l'essentiel, à savoir l'immense force morale que notre organisation représente en tant que porte-parole de la conscience de l'humanité. Cet immense capital de confiance et d'espérance que représente notre force morale a besoin d'être préservé des tentatives d'érosion auxquelles il est soumis.

68. En réalité, les forces qui s'obstinent à ignorer le rôle de l'Organisation des Nations Unies par le biais d'un refus persistant et renouvelé des décisions prises par notre organisation reconnaissent, à travers leurs tentatives d'éviter l'application de nos décisions, souvent par des moyens inqualifiables, la puissance de notre force morale.

69. La voie sans issue qui caractérise nos débats et nos initiatives sur la nécessité d'un nouvel ordre économique international et d'un désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, est pour nous, ainsi que pour la majorité des peuples de notre planète, un motif de constante, de continue et de progressive préoccupation.

70. Jour après jour, les facteurs de mort, de destruction, de misère et de catastrophe croissent et s'amplifient. Notre rôle est-il de les voir augmenter ?

71. Rendus impuissants par nos limitations et par les intérêts de minorités égoïstes et nécrophiles, allons-nous permettre à l'homme de détruire l'humanité ?

72. Ne serait-il pas temps de mettre un terme à cette situation dangereuse en introduisant dans notre pratique du dialogue la dimension réelle et concrète de notre fermeté, de notre engagement, de notre détermination et de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour faire respecter et pour défendre les droits fondamentaux des peuples et des nations ?

73. C'est en agissant de cette façon que nous éviterons que le sentiment de frustration ressenti par la non-réponse aux problèmes vitaux et urgents de notre temps n'amène la désespérance à se substituer insidieusement à l'espérance dans le cœur des hommes.

74. Nous pensons que la responsabilité majeure incombe à l'Organisation des Nations Unies si elle veut rester fidèle aux nobles principes énoncés dans sa charte.

75. Dans le cadre des responsabilités que notre organisation est appelée à assumer, le Secrétaire général joue un rôle de premier plan.

76. C'est ainsi qu'avec satisfaction nous félicitons M. Kurt Waldheim pour les persistants efforts entrepris dans la concrétisation de nos décisions et dans la recherche sans répit de solutions viables aux délicats et complexes problèmes qui sollicitent constamment son intervention. Nous sommes

<sup>3</sup> Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

convaincus que l'exemple de son dévouement figurera dans le registre de l'histoire de notre organisation et qu'il sera une stimulation supplémentaire à notre engagement collectif.

77. Monsieur le Président, vos qualités de diplomate et d'homme d'action, mises en évidence au long d'une carrière caractérisée par votre haute compétence, sont pour nous la garantie du succès de nos travaux.

78. Nous voulons saisir cette opportunité pour féliciter le Président sortant, l'ambassadeur Salim Ahmed Salim, pour la manière brillante dont il a rempli ses fonctions dans la recherche de moyens plus adéquats de régler les questions d'actualité. L'efficacité, l'attention et l'engagement avec lesquels il s'est penché sur les problèmes analysés par l'Assemblée générale ne font que confirmer les qualités et les mérites qui ont contribué à son élection.

79. Nous ne saurions terminer sans manifester la préoccupation de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe face au présent conflit entre deux pays frères non alignés, l'Iran et l'Iraq. Nous sommes persuadés que ces deux pays feront preuve de tolérance et de compréhension afin de permettre de trouver, par la voie du dialogue, la solution adéquate et définitive au différend qui les oppose.

80. M. IENG SARY (Kampuchea démocratique) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, au nom de la délégation du Kampuchea démocratique, d'exprimer mes très chaleureuses félicitations au baron Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, pour sa brillante élection à la présidence de notre assemblée générale. Cette élection constitue un hommage à la fois à ses qualités personnelles et à son grand pays qui n'a cessé de jouer un rôle de plus en plus important dans le monde. Je suis convaincu que, sous sa direction éclairée, les travaux de notre assemblée seront couronnés de succès.

81. Ma délégation voudrait également se joindre aux autres représentants pour exprimer ses vifs remerciements au Président sortant, M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, qui, durant l'année écoulée, s'est dépensé sans compter pour la cause de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde, notamment dans la région à laquelle appartient mon pays.

82. Nos remerciements les plus sincères vont également au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour ses efforts inlassables en faveur de la paix mondiale en vue d'assurer la haute responsabilité qui incombe à l'Organisation des Nations Unies.

83. La délégation du Kampuchéa démocratique voudrait aussi profiter de cette occasion pour acclamer chaleureusement l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Zimbabwe, qui vient d'accéder au statut d'Etat indépendant et souverain après une lutte opiniâtre. Elle exprime en même temps ses cordiaux souhaits de bienvenue à un autre nouveau Membre de notre organisation, Saint-Vincent-et-Grenadines.

84. Elle tient également à adresser ses remerciements émus et ses salutations les plus cordiales à tous les pays épris de paix et de justice de par le monde qui ont déployé tous leurs efforts pour apporter leur précieux soutien à la juste cause nationale de la survie du peuple du Kampuchea.

85. L'année écoulée a vu la situation internationale évoluer vers plus de tension et de complexité. L'agressivité

accrue et les ambitions hégémonistes des expansionnistes internationaux en sont la cause. Après l'agression du Kampuchea par Hanoi et l'invasion de l'Afghanistan par le Kremlin, la menace d'une extension de la guerre en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans le monde s'accroît, alors qu'un nouveau conflit vient d'éclater dans les régions pétrolifères du Moyen-Orient, accumulant ainsi les facteurs propices à une troisième guerre mondiale.

86. L'Organisation des Nations Unies s'est préoccupée à juste titre de l'aggravation de la situation internationale et a avancé des propositions pertinentes pour la conjurer. En particulier, vis-à-vis du problème du Kampuchea et de celui de l'Afghanistan, elle a adopté une position juste et correcte, en demandant le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et de l'Afghanistan afin de laisser aux peuples de ces pays le droit inaliénable de décider eux-mêmes de leur propre destinée, sans ingérence étrangère. Tous les pays et peuples épris de paix et de justice ont apporté leur ferme soutien à cette juste position.

87. Mais les autorités d'Hanoi et les expansionnistes internationaux soviétiques non seulement font la sourde oreille aux exigences maintes fois formulées par l'humanité tout entière, mais encore violent de plus en plus effrontément la Charte des Nations Unies et les principes qui régissent les relations internationales. Appliquant la loi de la jungle, ils poursuivent de plus belle leur agression au Kampuchea et en Afghanistan. Ils se servent en particulier de l'arme chimique, pourtant universellement prohibée par les conventions internationales, et poussent le cynisme jusqu'à employer l'arme de la famine pour exterminer plus rapidement le peuple du Kampuchea. En même temps, sous le couvert d'une fausse détente, ils intensifient la course aux armements.

88. Pour les pays petits et moyens, comme le Kampuchea démocratique, l'ONU reste jusqu'à présent le dernier recours pour préserver leur indépendance et leur souveraineté. Devant le défi lancé par les expansionnistes vietnamo-soviétiques qui violent avec impudence la Charte et la loi internationale, il appartient à notre organisation de veiller strictement au respect de ses principes fondamentaux et de ne permettre en aucun cas aux expansionnistes de les fouler aux pieds. Sinon, aucune solution ne pourra être apportée aux divers problèmes dans le monde par notre organisation qui aura, de ce fait, perdu son prestige et son efficacité. Les expansionnistes, petits et grands, auront alors beau jeu pour faire la pluie et le beau temps dans le monde, poussant dangereusement notre planète au bord du cataclysme par leur ambition démesurée et leur aventurisme effréné.

89. Bien que devant faire face à une guerre d'agression des plus barbares, le peuple et le Gouvernement du Kampuchea démocratique n'accordent pas moins une attention soutenue aux graves problèmes dans le monde. A cet égard, concernant la Corée, nous nous félicitons de la position de la République populaire démocratique de Corée qui demande la solution de la question coréenne par des moyens pacifiques, sans ingérence étrangère. C'est là une contribution positive qui répond aux profondes aspirations du peuple coréen pour la réunification indépendante et pacifique de sa patrie, ainsi qu'à l'intérêt de la paix.

90. Nous nous opposons catégoriquement à l'annexion de Jérusalem par Israël. Les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967 doivent être restitués. Nous réitérons notre ferme soutien à l'exercice des droits nationaux du

peuple palestinien qui continue sa vaillante lutte sous la direction de l'OLP.

91. En ce qui concerne la Namibie, les résolutions pertinentes de l'ONU doivent être appliquées pour que le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, puisse recouvrer son indépendance et sa dignité. Nous renouvelons notre constant soutien à la juste lutte du peuple d'Azanie contre le régime colonialiste et raciste d'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

92. Enfin, la tension entretenue dans la corne de l'Afrique par les expansionnistes soviétiques demeure un sujet de préoccupation pour tous.

93. Vingt-deux mois se sont écoulés depuis l'occupation de Phnom Penh par les troupes d'invasion d'Hanoi. Pour beaucoup, le conflit entre le Kampuchea démocratique et la République socialiste du Viet Nam, qui a éclaté au grand jour, le 31 décembre 1977, par la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, fut comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Mais les observateurs avertis des questions asiatiques n'ont pas été surpris, car ils savaient que l'ambition des autorités d'Hanoi d'avaloir le Kampuchea et le Laos pour les intégrer dans la prétendue "fédération indochinoise" remontait à 1930, date de la fondation du "parti communiste indochinois", composé uniquement de Vietnamiens et dont le nom était déjà révélateur du dessein hégémoniste de ses initiateurs. D'ailleurs, la stratégie vietnamienne de la "fédération indochinoise", qui n'est rien d'autre que le "grand Viet Nam", est inscrite en toutes lettres dans les statuts de ce parti. L'invasion vietnamienne contre le Kampuchea démocratique en décembre 1978 n'est donc que l'aboutissement logique de tout un enchaînement de conflits qui ne cessent de s'aggraver au fil des années, conflits provoqués délibérément par l'ambition expansionniste d'Hanoi. Pourtant, Hanoi s'est efforcé d'avaloir le Kampuchea en douce, comme ce fut le cas au Laos, à l'insu de l'opinion mondiale. A cette fin, il a recouru aux tentatives de coups d'Etat et d'assassinats contre les dirigeants du Kampuchea démocratique, perpétrés par ses agents infiltrés de longue date dans l'appareil d'Etat, afin de renverser le Gouvernement du Kampuchea démocratique de l'intérieur. Mais ce fut peine perdue. Le fait qu'Hanoi soit acculé à recourir à l'agression ouverte — donc à se démasquer — n'est pas le moindre de ses déboires. Car le mythe du Viet Nam champion de la libération nationale s'écroule comme un château de cartes.

94. Pour mieux comprendre le problème, il est nécessaire de recourir à l'histoire, car dans le cadre de la stratégie de la "fédération indochinoise", tout fut mis en œuvre pour sa réalisation.

95. La première guerre d'Indochine fut pour les autorités d'Hanoi l'occasion d'intervenir ouvertement au Kampuchea sous le prétexte d'une solidarité anticolonialiste. En réalité, les cadres et les troupes du Vietminh ont été envoyés au Kampuchea pour disputer le contrôle de ce pays à l'administration coloniale française sous le couvert d'un prétendu mouvement de résistance khmère. C'est depuis cette époque que le parti communiste indochinois, alias parti communiste vietnamien, a commencé à recruter et à former des agents qui ont réussi plus tard à s'infiltrer et à détenir les plus hautes responsabilités dans l'appareil étatique du Kampuchea démocratique.

96. Mais à la suite des accords réalisés à la Conférence de Genève, de juillet 1954, les troupes vietnamiennes ont dû

se retirer du Kampuchea. Profitant de ce reflux de l'influence d'Hanoi sur les mouvements de libération nationale du Kampuchea, les patriotes du Kampuchea décidèrent de prendre en main la direction de la lutte du peuple du Kampuchea en comptant sur leurs propres efforts. Les autorités d'Hanoi n'ont jamais pardonné au mouvement patriotique du Kampuchea cette ligne indépendante et souveraine. Elles ont tout fait pour la combattre et la dénaturer. Dans les années 60, elles ont profité des facilités qui leur ont été accordées — sanctuaires, liberté de mouvement sur le territoire du Kampuchea — pour rétablir le contact avec leurs anciens réseaux délaissés en 1954, et poursuivre de plus belle leurs activités subversives. Après le coup d'Etat du 18 mars 1970, elles ont mis sur pied des organismes parallèles dans l'armée et dans l'administration, notamment avec 2 000 agents khmers qu'elles ont emmenés et formés à Hanoi depuis 1954 et renvoyés au Kampuchea après cet événement.

97. Le coup d'Etat du 18 mars 1970 était une occasion inespérée pour les cadres et les troupes d'Hanoi de revenir en force, tel un raz de marée qui devait déferler sur tout le Kampuchea. Mais, contrairement à leur attente, le peuple et l'armée patriotique du Kampuchea, s'en tenant fermement à leur position d'indépendance et de souveraineté, ont vaillamment endigué ce raz de marée. La libération de Phnom Penh par les patriotes du Kampuchea, le 17 avril 1975, 13 jours avant la chute de Saigon, le 30 avril 1975, a jeté les autorités d'Hanoi dans le dépit et le désarroi; elles voyaient s'écrouler leur plan hégémoniste, patiemment échafaudé depuis longtemps. Car, Lê Duan et consorts rêvaient de lancer leurs troupes sur Phnom Penh après la prise de Saigon pour la "libérer", c'est-à-dire, en fait, la subjuguier.

98. Après la libération du Kampuchea, les autorités d'Hanoi ont entrepris une campagne à l'échelle mondiale, d'abord par personne interposée, ensuite ouvertement pour isoler le Kampuchea démocratique en propageant les pires calomnies et les mensonges les plus macabres à son égard. On se rappelle avec quelle hargne les autorités d'Hanoi s'opposaient à la normalisation et à l'amélioration des relations du Kampuchea démocratique avec la Thaïlande. La visite qu'a effectuée en octobre 1975, peu de temps après la libération, le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Gouvernement du Kampuchea démocratique à Bangkok a été considérée par Hanoi comme un trahison. Il est aussi intéressant de rappeler que, lors de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en août 1976, Hanoi a exercé de fortes pressions, mais en vain, sur le Kampuchea démocratique pour l'amener à servir au sein des pays non alignés les intérêts du prétendu "allié naturel" du mouvement non aligné, en particulier à mener une croisade contre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, accusée par Hanoi d'être une organisation à la solde d'une grande puissance.

99. Parallèlement à ces manœuvres diplomatiques, Hanoi portait des coups sanglants tout le long de la frontière kampuchéenne et vietnamienne et s'emparait de l'île kampuchéenne de Koh Way. Pour tenter de normaliser la situation, les responsables du Gouvernement du Kampuchea démocratique, malgré leurs lourdes charges à l'intérieur du pays nouvellement libéré, se sont rendus à Hanoi, en juin 1975, pour négocier avec Hanoi un traité d'amitié et de non-agression. Ce fut peine perdue car les autorités d'Hanoi, enivrées par leur récente victoire et les immenses

stocks d'armes qui avaient été laissés, ne voulaient pas entendre parler d'un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné. Elles misaient sur leurs forces militaires pour se lancer, le cas échéant, à la conquête du Kampuchea. C'est ce qui est arrivé à la fin de 1977, après leurs échecs successifs dans leurs efforts pour y parvenir par les méthodes de séduction, de subversion, de déstabilisation, combinées avec des attaques à la frontière et des tentatives de coups d'Etat.

100. Après la défaite de sa première agression armée contre le Kampuchea démocratique, le 6 janvier 1978, Hanoi a signé un pacte militaire avec Moscou, le 3 novembre 1978<sup>4</sup>, et c'est avec l'aide immense de l'Union soviétique qu'il s'est lancé de nouveau dans sa seconde agression armée contre le Kampuchea démocratique, le 25 décembre 1978.

101. Depuis cette date du 25 décembre 1978, les troupes vietnamiennes d'occupation ont mis à feu et à sang le Kampuchea tout entier, provoquant d'immenses destructions et perpétrant des crimes innombrables, sans précédent dans l'histoire bimillénaire du Kampuchea. Près de 3 millions de Kampuchéens ont déjà été massacrés. Des centaines d'autres tombent chaque jour. Les autorités d'Hanoi appliquent avec une cruauté inouïe les trois méthodes d'extermination, combinant l'arme conventionnelle, l'arme chimique et, surtout, l'arme inhumaine de la famine. Ce n'est donc pas une guerre de conquête coloniale telle qu'en a connue l'histoire, mais une guerre d'extermination de tout peuple, de toute une nation.

102. Les survivants, par centaines de milliers, cherchent provisoirement asile en Thaïlande alors que des millions d'autres sont devenus des réfugiés dans leur propre pays. Et c'est parce qu'elles s'obstinent dans cette entreprise systématique d'extermination que les autorités d'Hanoi détournent cyniquement l'aide humanitaire internationale destinée au peuple du Kampuchea au profit de leurs troupes d'occupation et la transfèrent au Viet Nam.

103. Mais, malgré ces malheurs et ces souffrances incalculables, le peuple du Kampuchea, galvanisé par la volonté indomptable de survivre dans l'indépendance et la dignité nationale, a héroïquement combattu l'envahisseur, sous la direction du Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea et du Gouvernement du Kampuchea démocratique. Il a réussi à embourber les 250 000 soldats et les 50 000 agents vietnamiens d'occupation au Kampuchea. A titre de comparaison, ce nombre équivaut à 10 millions de soldats étrangers d'occupation dans tout pays ou association de pays ayant environ 200 millions d'habitants.

104. L'on se souvient que la "fameuse" offensive de la saison sèche d'octobre 1979 à avril 1980 des agresseurs vietnamiens devait, selon leur propagande, anéantir complètement les forces du Kampuchea démocratique, mettant ainsi un point final à la résistance kampuchéenne. La victoire de notre armée nationale et de nos guérilleros et de notre peuple, qui ont infligé une cuisante défaite à cette offensive, constitue un tournant stratégique dans la lutte du peuple du Kampuchea, en ce sens que, désormais, les autorités d'Hanoi ne pourront plus éliminer le Kampuchea démocratique par la force des armes, et qu'elles se trouvent acculées à l'impasse sur le plan militaire.

<sup>4</sup> Traité d'amitié et de coopération entre la République socialiste du Viet Nam et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

105. En effet, premièrement, les troupes vietnamiennes subissent des pertes quotidiennes de plus en plus lourdes sur le champ de bataille. Leur moral s'en ressent gravement, les mutineries et les désertions sont de plus en plus nombreuses dans les unités du front, notamment dans le nord-ouest, le centre, le nord-est et le sud-ouest. Pour compenser ces pertes, la clique Lé Duan d'Hanoi ne peut recourir qu'à de nouvelles levées de troupes ou à la "khmérisation" de sa guerre d'agression. Or elle n'est pas en mesure de réaliser ces deux conditions.

106. L'aide soviétique, qui se monte à 3 millions de dollars par jour, ne peut remédier à cette situation critique. Car, nourrir une force d'occupation de 250 000 hommes représente une charge énorme pour le Viet Nam, pays pauvre et exsangue après 40 années de guerre et qui doit également entretenir son armée d'occupation de 50 000 hommes au Laos.

107. Deuxièmement, au Viet Nam même, la clique Lé Duan se trouve dans une situation économique et financière désastreuse, due à sa politique d'agression et d'expansion contre tous ses voisins. Sur le plan politique, les dissensions internes au sein des dirigeants ne cessent de s'aggraver par suite, notamment, des échecs accumulés au Kampuchea, alors que le mécontentement gagne l'ensemble du peuple vietnamien dont l'opposition à la domination d'Hanoi est générale et revêt des formes multiples. L'insécurité se généralise. Sur les hauts plateaux du centre Viet Nam, le mouvement de résistance Déga-Fulro gagne en ampleur. Dans la région de Saïgon et du delta du Mékong, la population appartenant notamment aux sectes religieuses Hoa Hao et Cao Dai intensifie sa résistance armée. Ses troupes lancent des attaques meurtrières contre les troupes d'Hanoi. Dans le delta du Mékong, également, les unités de guérilla de la population khmère Krom sont de plus en plus actives et infligent des pertes sévères aux troupes nord-vietnamiennes, surtout dans les régions adjacentes au Kampuchea.

108. Quels que soient les artifices utilisés par la clique Lé Duan pour tenter de tromper l'opinion internationale, elle n'arrive pas à dissimuler le fait qu'elle se trouve actuellement en plines difficultés au Kampuchea.

109. En revanche, la situation ne cesse de s'améliorer pour le Kampuchea démocratique. Notre armée nationale et nos unités de guérillas se consolident et se développent régulièrement et méthodiquement selon le plan prévu. Les zones de combats ne cessent de s'étendre et recouvrent presque tout le pays.

110. Les autorités d'Hanoi usent de subterfuges pour tenter de faire croire au monde que la situation du Kampuchea est "irréversible" et qu'elles ont le contrôle total du Kampuchea. Elles clament impudemment que la résistance kampuchéenne est réduite à quelques "poches" le long de la frontière du Kampuchea et de la Thaïlande. Mais tout le monde sait que l'armée nationale et les unités de guérillas du Kampuchea démocratique mènent des combats dans tout le pays, jusque dans Phnom Penh même, et réussissent à infliger chaque jour des pertes sévères aux troupes vietnamiennes. Par ailleurs, les autorités d'Hanoi ne sont pas parvenues non plus à "khmériser" l'administration. Dans les régions provisoirement occupées, ce sont 50 000 agents vietnamiens qui gèrent toutes les affaires, grandes et petites. L'administration installée à Phnom Penh est purement vietnamienne.

111. Tous les succès du Kampuchea démocratique obtenus sur le plan militaire ne peuvent se concevoir sans le soutien et la participation active des plus larges couches du peuple du Kampuchea à la guerre populaire de résistance nationale. En effet, le peuple réalise clairement que l'enjeu national de la présente lutte est la survie de la nation du Kampuchea. Ceci explique son soutien actif au programme politique du Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea et à la nouvelle politique stratégique du Gouvernement du Kampuchea démocratique, qui mobilisent tous les Kampuchéens quels que soient leur passé, leur tendance politique, leurs convictions religieuses pour le seul objectif : chasser tous les agresseurs vietnamiens hors du Kampuchea. L'élaboration de ce programme politique et de cette nouvelle politique stratégique a été guidée par les nobles idéaux patriotiques et nationaux communs à tout Kampuchéen et leur mise en œuvre a donné satisfaction au peuple. Les occupants vietnamiens savent fort bien qu'aucun Kampuchéen n'accepte leur joug. Ce qui explique leur frénésie dans le génocide du peuple du Kampuchea.

112. La lutte actuelle du peuple du Kampuchea n'est donc pas une lutte pour le triomphe d'une idéologie ou d'un régime social donné. Toutes les classes et couches sociales du Kampuchea doivent subordonner, à présent et à l'avenir, leurs intérêts particuliers aux intérêts supérieurs de la survie nationale.

113. Ce serait un suicide national si, après la libération du pays du joug vietnamien, l'on remettait en cause le bien-fondé du programme politique du Front et de la nouvelle politique stratégique. D'un côté, parce que le danger de l'expansionnisme vietnamien ne disparaîtra pas de sitôt. Même si les autorités d'Hanoi sont contraintes de retirer pour un temps leurs forces du Kampuchea, elles ne renonceront pas pour autant à leur ambition expansionniste séculaire. D'autre part, après la libération, le Kampuchea, sorti complètement démuné de la guerre, ne pourra pas se relever des ruines et des dévastations causées par cette guerre, sans l'assistance et la coopération internationales. Ce n'est qu'avec cette assistance et cette coopération basées sur l'égalité, le respect mutuel et l'intérêt réciproque qu'un Kampuchea indépendant, souverain, uni, pacifique, neutre et non aligné pourra s'édifier et survivre. Responsable devant les générations futures et devant l'histoire, le Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea et le Gouvernement du Kampuchea démocratique feront tout leur possible pour ne pas faillir à ce devoir sacré.

114. Les faits et l'histoire ont montré que le problème du Kampuchea n'est pas une guerre civile ou un conflit idéologique. C'est un conflit qui oppose la volonté d'indépendance du peuple du Kampuchea à la volonté de domination et d'annexion des expansionnistes régionaux vietnamiens qui veulent avaler le Kampuchea à travers la "fédération indochinoise". Partir de la prémisse qu'il s'agit d'un problème entre voisins ou d'un problème de frontières conduirait à commettre une grave erreur de jugement. Il s'agit avant tout d'un problème entre agressés et agresseurs, qui ne peut se régler que par le départ des agresseurs.

115. Ensuite, le fait que les expansionnistes régionaux vietnamiens sont soutenus par les expansionnistes internationaux soviétiques situe le problème du Kampuchea dans le cadre de la stratégie globale de l'expansionnisme interna-

tional soviétique. L'invasion vietnamienne du Kampuchea et l'invasion soviétique en Afghanistan constituent deux aspects d'une seule et même stratégie. Les luttes que mènent actuellement les peuples du Kampuchea et de l'Afghanistan constituent un rempart contre la poussée expansionniste de l'Union soviétique qui vise, avec le contrôle du détroit de Malacca, du golfe Persique et des réserves pétrolifères du Moyen-Orient, à se rendre maître des principales voies de ravitaillement en Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest.

116. En particulier au Kampuchea, dans la guerre qu'il est forcé de mener contre les agresseurs vietnamiens, le peuple du Kampuchea lutte certes pour sa propre survie et celle de sa nation, mais en même temps il contribue, au prix de sa chair et de son sang, à défendre la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est, en Asie et dans le monde.

117. Les pays épris de paix et de justice sont de plus en plus conscients de l'enjeu international de cette lutte que mène actuellement le peuple du Kampuchea, sous la direction du Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea et du Gouvernement du Kampuchea démocratique. Ils réalisent toute l'importance de cette lutte dans la mise en échec de la stratégie expansionniste globale et régionale de l'Union soviétique et des autorités d'Hanoi.

118. C'est pourquoi les expansionnistes d'Hanoi et de Moscou s'acharnent à éliminer à tout prix l'obstacle majeur que constitue le Kampuchea démocratique. En effet, s'ils réussissent à consolider leur position au Kampuchea en éliminant le Kampuchea démocratique, il ne fait pas de doute qu'ils domineront l'Asie du Sud-Est, contrôleront le détroit de Malacca et la partie orientale de l'océan Indien. Ils auront alors acquis une supériorité stratégique qu'ils n'ont jamais eue jusqu'ici. La position de l'Union soviétique en Afghanistan sera renforcée, ce qui lui permettra alors de pousser plus loin son expansion vers le sud. Dans une telle situation, aucune force ne sera en mesure de contrer la poussée expansionniste vietnamo-soviétique.

119. Ainsi, la solidarité avec la lutte actuelle du peuple du Kampuchea et avec celle du peuple de l'Afghanistan est non seulement un acte de justice mais surtout une nécessité si l'on veut conjurer, à temps et avec le minimum de souffrances et de pertes en vies humaines, le danger grandissant de l'expansionnisme soviétique et celui d'une troisième guerre mondiale.

120. En vue d'éliminer à tout prix le Kampuchea démocratique, seule force capable de s'opposer à leur plan au Kampuchea, les expansionnistes ne ménagent aucun effort pour ourdir des manœuvres et complots en tous genres.

121. Sur le plan militaire, les expansionnistes soviétiques sont en train d'intensifier massivement leur aide militaire aux expansionnistes régionaux vietnamiens dans leur nouvelle tentative d'écraser la résistance nationale du peuple du Kampuchea et pour exercer des menaces encore plus fortes sur la Thaïlande et les autres pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

122. Sur le plan politique, les expansionnistes vietnamiens font beaucoup de tapage autour des prétendues élections en vue de donner une apparence de légitimité à l'administration vietnamienne de Phnom Penh, comme si l'on pouvait organiser des élections générales et libres dans un pays

en guerre, sous la botte de 300 000 soldats et agents vietnamiens d'occupation.

123. Sur le plan diplomatique, les expansionnistes vietnamiens continuent à propager avec arrogance d'odieuses mensonges et calomnies en vue de semer la confusion et la division au sein des pays épris de paix et de justice, pour les empêcher de se constituer en un front international anti-expansionniste. Leur objectif est d'obtenir sur le plan diplomatique ce qu'ils n'ont pas pu obtenir sur le plan militaire, à savoir la reconnaissance par la communauté internationale du fait accompli de l'invasion et de l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam.

124. A cette fin, ils cherchent à faire oublier la cause profonde du problème du Kampuchea qu'est l'invasion vietnamienne et à présenter ce problème comme étant le résultat d'un conflit entre les trois pays de la prétendue "fédération indochinoise" et les cinq pays de l'Association, tout en brandissant la prétendue "menace chinoise". Telle est la substance de leur proposition en quatre points, dite de Vientiane, proposition qui a été, en fait, ourdie à Moscou et avancée après l'agression vietnamienne du 23 juin dernier contre la Thaïlande. Cette proposition a été rejetée à juste titre par les pays de l'Association qui y voient un piège politique tendant à amener la Thaïlande à reconnaître, sinon officiellement, du moins *de facto*, l'administration vietnamienne installée à Phnom Penh. La proposition de créer une zone démilitarisée des deux côtés de la frontière du Kampuchea et de la Thaïlande n'est rien d'autre qu'un subterfuge destiné à faire légaliser la présence des troupes vietnamiennes d'occupation au Kampuchea.

125. Par ailleurs, l'ordre du jour des expansionnistes vietnamiens sur la "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est" fait partie de cette manœuvre de diversion.

126. Ici même, à l'ONU, les expansionnistes manœuvrent désespérément en vue de priver le Gouvernement du Kampuchea démocratique de ses droits légitimes et de laisser le siège du Kampuchea démocratique vacant. Ce siège vacant n'est qu'un prélude à l'usurpation du siège du Kampuchea démocratique par l'administration vietnamienne installée à Phnom Penh. Ce n'est qu'une approbation par l'ONU de la violation de sa charte par les expansionnistes d'Hanoi et de Moscou.

127. Enfin, à travers tous ces manœuvres et complots, les autorités d'Hanoi veulent dérober à l'application de la résolution 34/22 de l'Assemblée générale exigeant le retrait total et inconditionnel de leurs forces d'occupation du Kampuchea. Tous ces manœuvres et complots ont été jusqu'à présent tenus en échec par la communauté internationale. Les interventions des représentants des pays épris de paix et de justice à cette tribune même l'ont amplement démontré.

128. Le peuple du Kampuchea n'aspire qu'à vivre en paix et en sécurité, dans l'honneur et la dignité nationale, à l'intérieur de ses frontières, et à mobiliser toutes les forces et ressources nationales pour édifier un pays prospère.

129. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique tient à cœur la recherche d'une solution susceptible de mettre rapidement fin aux deuils et aux souffrances incommensurables que le peuple du Kampuchea n'a que trop endurés.

130. Nous estimons que toute solution du problème du Kampuchea doit être subordonnée à un préalable : celui du

retrait total et inconditionnel des forces vietnamiennes d'occupation du Kampuchea, conformément à la résolution 34/22. Toute mesure qui fait abstraction de ce préalable est irréaliste et inopérante.

131. Désireux de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité au Kampuchea et dans la région, le Gouvernement du Kampuchea démocratique a rendu publique, le 5 mai 1980, une proposition en trois points [A/35/221-S/13934], qui a été réaffirmée dans le communiqué du Conseil des ministres du Gouvernement du Kampuchea démocratique, en date du 7 juin 1980, à savoir :

"*Primo*, les autorités d'Hanoi doivent retirer toutes leurs troupes hors du Kampuchea, en conformité avec la résolution 34/22 de l'ONU... et laisser le peuple du Kampuchea résoudre lui-même ses problèmes.

"*Secundo*, après le retrait total des troupes vietnamiennes du Kampuchea, le peuple du Kampuchea choisira lui-même son gouvernement national par des élections générales libres, au scrutin secret et direct, sous la supervision directe du Secrétaire général de l'ONU ou de ses représentants. Le Kampuchea demeurera indépendant, uni, démocratique, pacifique, neutre et non aligné, sans aucune base étrangère, avec la garantie de l'ONU et du monde entier." [Voir A/35/195-S/14005, annexe.]

132. Le Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea appelle toutes les parties patriotiques à s'unir dans cette lutte pour la survie nationale et pour former un gouvernement d'union nationale chargé de procéder à ces élections générales. Et le communiqué poursuit :

"*Tertio*, à l'égard du Viet Nam et du peuple vietnamien, le Gouvernement du Kampuchea démocratique et le peuple du Kampuchea ne nourrissent ni haine ni rancune, et n'exigent aucun dédommagement, pourvu que les troupes vietnamiennes se retirent totalement du Kampuchea". [Ibid.]

Ils sont prêts à vivre en paix et en bons termes avec leur voisin de l'Est, comme avec tous leurs voisins de la région.

133. A cet égard, nous voudrions exprimer notre haute appréciation et notre gratitude aux pays de l'Association et aux autres pays épris de paix et de justice pour leurs efforts inlassables et clairvoyants, depuis le début de 1979, en vue de résoudre le problème du Kampuchea en s'en tenant résolument aux principes de la Charte des Nations Unies et aux profondes aspirations pacifiques de leurs peuples, et en demandant instamment le retrait total des troupes vietnamiennes du Kampuchea.

134. Ces efforts constituent une importante contribution à la cause sacrée du Kampuchea. Ils participent également au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Asie du Sud-Est et à l'établissement dans cette partie du monde d'une zone de paix, de liberté et de neutralité favorable à la paix mondiale. Ils contribuent, enfin, au raffermissement des principes de la Charte des Nations Unies, du non-alignement et de la loi internationale.

135. Ma délégation exprime sa conviction que, cette année encore, notre assemblée aura à cœur de défendre l'existence de la nation du Kampuchea, son indépendance et sa souveraineté, selon les dispositions de la Charte, en réitérant son exigence pour le retrait total des troupes vietnamiennes du Kampuchea. Pour leur part, si grands que soient les sacrifices à consentir, notre peuple et notre armée nationale,

sous la direction du Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea et du Gouvernement du Kampuchea démocratique, sont déterminés à poursuivre résolument leur juste combat pour chasser tous les agresseurs vietnamiens hors du Kampuchea. Ils sauront mériter la sympathie, le soutien et l'aide de tous les pays et peuples épris de paix et de justice, en remplissant la lourde tâche historique qui leur est dévolue de s'opposer avec succès à l'expansionnisme régional et mondial et en apportant leur modeste contribution à la paix mondiale, à l'indépendance de tous les Etats, au progrès social et au bonheur de tous les peuples du monde.

136. Ma délégation tient à réitérer l'attachement indéfectible du peuple et du Gouvernement du Kampuchea démocratique à la cause de la paix et de la liberté pour tous les peuples et pays dans le monde, et notamment notre attachement à l'amitié traditionnelle avec tous les peuples et pays voisins. Figurant parmi les membres fondateurs du mouvement non aligné et étant Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Kampuchea démocratique demeure toujours fidèle aux idéaux et principes du non-alignement et de la Charte.

137. M. ROJAS GALDAMES (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est avec une satisfaction profonde que mon gouvernement vous félicite, monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette trente-cinquième session. Vous représentez un pays que le Chili admire et auquel nous sommes unis par des liens historiques d'amitié et de coopération dans les domaines les plus divers. Vos qualités reconnues de diplomate sont une garantie inestimable du succès de nos travaux dans l'examen des importantes questions que nous devons aborder à cette session.

138. Notre reconnaissance va également à M. Salim A. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, qui a présidé avec tant de sagesse la dernière session de l'Assemblée générale, ainsi que d'autres sessions importantes de notre organisation au cours de l'année.

139. De même, le Gouvernement chilien souhaite la bienvenue à la délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines, pays du continent américain, qui a accédé à l'indépendance au cours de cette année et qui vient de devenir Membre de notre organisation. Nous formons des vœux pour que cette nation continue d'avancer sur le chemin de la paix et de la prospérité.

140. En ce début de la décennie des années 80, les Nations Unies abordent une étape nouvelle et délicate, avec la maturité et l'expérience enrichissante qu'apportent 35 années d'existence.

141. Au cours des temps, les peuples ont évolué de la manière la plus diverse. Aujourd'hui, plus d'une centaine d'Etats se sont placés progressivement dans le grand cadre des principes et des buts consacrés dans la Charte, et de leur observation rigoureuse et de la bonne foi dépendra notre capacité de renforcer et de garantir les aspirations légitimes de tous ceux qui veulent vivre dans un monde de paix et de coopération.

142. Les Nations Unies ne sont pas étrangères à l'évolution de ce phénomène. En fait, l'un des grands accomplissements de l'Organisation a été précisément la décolonisation, qui a permis à de nombreux Etats d'accéder à l'indépendance et de se joindre à nous dans la réalisation de nos tâches communes.

143. Le Chili a toujours contribué aux efforts déployés par la communauté internationale pour trouver des solutions valables dans le cadre de notre organisation.

144. Le monde est préoccupé aujourd'hui par les problèmes des dernières années du XX<sup>e</sup> siècle. Le Chili partage cette préoccupation mondiale, et son objectif national est de relever les défis qu'elle lance.

145. En plusieurs occasions, mon gouvernement a fait connaître à l'Assemblée les réformes qu'il a introduites dans les domaines économique, social, juridique, du travail et de l'enseignement, notamment, afin d'adapter ses structures aux exigences de notre temps. Mais cette tâche serait incomplète sans un régime de coexistence et de gouvernement dynamique, à la fois sûr et stable. Les peuples ne sauraient demeurer statiques.

146. Le Gouvernement chilien a, depuis le 11 septembre 1973, déclaré à maintes reprises son intention d'ouvrir une ère nouvelle dans l'histoire de la patrie, prévoyant pour l'avenir un régime politique stable et novateur. De même, il a signalé que la mission de la nouvelle institutionnalité qui naissait dans le pays est de donner une forme juridique à la grande tâche collective dans laquelle la nation s'est engagée.

147. A la suite de ces déclarations, une des premières mesures prises par le gouvernement a été de confier à une commission, composée de professeurs universitaires de diverses tendances idéologiques démocratiques, la tâche d'élaborer un projet de constitution politique. Plus d'une centaine de représentants des domaines d'activités les plus divers, y compris des dirigeants professionnels, syndicaux et de la jeunesse, ont collaboré à ces travaux, y apportant leurs idées et leurs préoccupations.

148. Après cinq années d'études juridiques et politiques approfondies, dans lesquelles il a été également tenu compte des textes constitutionnels les plus modernes, la commission d'études pour la nouvelle constitution a remis au gouvernement un avant-projet de charte fondamentale.

*M. Al-Khalifa (Bahreïn), vice-président, prend la présidence.*

149. Le Conseil d'Etat, organisme doté de la plus haute représentativité nationale, composé d'anciens présidents de la République, d'anciens magistrats des tribunaux supérieurs de justice, d'anciens recteurs d'universités et de dirigeants syndicaux, a révisé l'avant-projet constitutionnel. Le Conseil, afin d'assumer complètement ses responsabilités, a demandé une large coopération et a reçu de nombreuses suggestions.

150. Les conclusions auxquelles est parvenu le Conseil d'Etat, après plus d'un an et demi d'analyse, ont été remises au Président de la République. Enfin, le Chef d'Etat et la Junte de gouvernement ont élaboré le texte définitif de la constitution, qui, conformément à ce qui avait été annoncé, a été soumis à un plébiscite pour approbation.

151. L'opinion publique chilienne a suivi pas à pas la mise au point et l'élaboration de la nouvelle charte politique. Tant l'avant-projet élaboré par la commission d'études que le projet élaboré par le Conseil d'Etat et le texte définitif de la nouvelle constitution ont été publiés comme il se doit et ont fait l'objet, à chaque étape, d'une discussion active et étendue, à laquelle ont participé les différents secteurs de la vie nationale chilienne.

152. Le débat public qui a précédé immédiatement le plébiscite a été particulièrement intense. Dans ce débat, les partisans et les adversaires du nouveau texte constitutionnel et de la gestion gouvernementale ont exprimé leurs opinions, pour ou contre, dans des manifestations publiques, avec la plus grande liberté et la plus grande diffusion. Les moyens de communication de masses, nationaux et étrangers, ont publié et ont fait connaître au pays et au monde la position individuelle ou collective de tous les Chiliens.

153. Le 11 du mois en cours, a été organisé dans toute la République un plébiscite libre et secret, sur lequel toute information avait été donnée, afin que le peuple chilien décide d'accepter ou de rejeter la constitution politique proposée.

154. Dans un pays de 11 millions d'habitants, près de 6 300 000 citoyens se sont rendus aux urnes. C'est là la participation la plus importante qu'on ait jamais connue dans l'histoire nationale.

155. Tous les ressortissants majeurs de 18 ans, hommes et femmes, sans discrimination aucune, se sont acquittés de ce devoir de citoyen, obligatoire dans la tradition politique du Chili. De même, les étrangers domiciliés dans le pays ont voté, car ils partagent aussi la vie nationale.

156. Plus de 4 200 000 citoyens se sont prononcés pour la nouvelle constitution, soit plus de 67% des votants. Environ 1 800 000 — soit 30% — ont voté contre. Les bulletins nuls se sont élevés seulement à 2,77%.

157. Personne ne peut soutenir qu'on n'a pas eu l'occasion ou le moyen d'exprimer, en toute liberté, des opinions pour ou contre le texte constitutionnel et de participer aux débats. En toute sincérité, personne ne peut prétendre qu'il n'a pas été possible d'intervenir au cours des différentes étapes du processus de plébiscite. Personne ne peut dire de bonne foi que, en raison du règlement ou pour toute autre raison technique ou restriction légale, certains se sont vus privés du droit d'exprimer leurs suffrages. Personne ne peut mettre en doute, à moins de partialité, la légitimité, la légalité et la justesse du plébiscite.

158. Le Chili est un pays qui se caractérise par sa stabilité constitutionnelle. Pendant plus de 150 années d'indépendance, ce pays ne s'est doté que de deux constitutions : celle de 1883 et celle de 1925. Aujourd'hui, nous avons adopté une nouvelle loi fondamentale qui, reprenant les principes de liberté et de démocratie consacrés dans les constitutions précédentes, aspire à organiser ce régime politique stable et créateur, nécessaire pour faire face aux défis cruciaux des années à venir.

159. La constitution politique de 1980 contient, dans ses grandes lignes, certaines solutions que l'on ne rencontre pas souvent dans les chartes fondamentales contemporaines et dont le but est de résoudre les problèmes de l'homme chilien de nos jours.

160. Pour ce qui est du dilemme majeur de l'individu face à l'Etat, la constitution consacre le principe du statut subsidiaire de l'Etat, ce dernier voyant son action limitée afin qu'il n'intervienne pas dans les domaines qui sont essentiellement réservés à l'initiative et à l'action libres des particuliers.

161. Sur cette base, la constitution de 1980 cherche à définir clairement la sphère d'action des gouvernants et à garantir les libertés des gouvernés.

162. De même, elle consacre tous les droits de l'homme, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme [résolution 217A (III)] et dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme<sup>5</sup>, tout en envisageant les moyens dont les personnes ont besoin pour faire respecter pleinement leurs droits.

163. Une autre des caractéristiques fondamentales de la charte politique est qu'elle recherche effectivement la participation populaire, sur la base de formules qui rapprochent le peuple de ses gouvernants et qui donnent à ces derniers la possibilité et l'avantage de connaître, lorsque c'est nécessaire, l'opinion de ceux qui sont gouvernés.

164. De plus, conformément à la constitution de 1980, le Chili demeure une république démocratique et ses autorités sont issues d'élections libres, secrètes et informées. Cette constitution établit une fois de plus la séparation traditionnelle des pouvoirs publics et, surtout, l'indépendance et l'inamovibilité du pouvoir judiciaire créé de manière autonome, ce qui est la garantie première du respect de l'ordre juridique.

165. De même que la nouvelle constitution entend défendre l'homme contre les abus éventuels de l'Etat et des autorités, elle se propose aussi de défendre l'homme contre l'un des fléaux les plus graves de l'époque contemporaine : la violence devenue arme à conviction politique, c'est-à-dire le terrorisme. Cette assemblée générale s'est saisie de ce problème angoissant du XX<sup>e</sup> siècle, de cette négation ultime des droits de l'homme.

166. La charte fondamentale du Chili consacre de manière explicite, comme étant un délit constitutionnel, l'incitation à la violence et la pratique du terrorisme. Et ce sont les tribunaux qui sont chargés d'enquêter, de juger et de punir de tels actes.

167. Les résultats du plébiscite que je viens de faire connaître sont très clairs : plus de 4 millions de Chiliens, représentant 67 % des votants, ont décidé que le premier mandat présidentiel de huit ans, par lequel commence l'application de la nouvelle constitution, doit être assumé par le général Augusto Pinochet Ugarte. Ces chiffres font de ce gouvernement le plus représentatif de toute l'histoire politique du pays.

168. Interprétant fidèlement cette volonté nationale légitime, le Président de la République, une fois connus les résultats du plébiscite, a fait savoir qu'il n'y avait ni vainqueur ni vaincu; il a invité tous les Chiliens à l'unité nationale pour continuer à travailler à la prospérité du pays et, plus particulièrement, en faveur des secteurs économiques les plus défavorisés.

169. Au début de cette intervention, je disais que le monde était préoccupé devant les problèmes qui devraient être résolus au cours des 20 années que compte encore ce siècle. Ces problèmes sont nombreux, divers et graves. Les plus complexes et les plus dangereux résultent de situations politiques ou de comportements économiques et sociaux, sans exclure pour autant d'autres questions dont certaines ont leur origine dans les dogmes religieux, doctrinaires ou idéologiques.

<sup>5</sup> Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Protocole facultatif, et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [résolution 2200 A (XXI), annexe].

170. Voilà près d'un an que l'Union soviétique a envahi l'Afghanistan. Les réunions d'urgence du Conseil de sécurité et la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui ont condamné cette intervention, n'ont pas réussi à régler ce problème. Les appels au respect des droits de l'homme les plus élémentaires et des libertés fondamentales du peuple afghan n'ont pas non plus été entendus. C'est avec stupéfaction que nous avons été les témoins de l'intervention dans ce petit pays de l'une des superpuissances qui, en raison de sa force militaire, semble se sentir invulnérable devant l'indignation de la communauté internationale.

171. Un témoignage éloquent de la tragédie que vit ce peuple se trouve dans la situation des réfugiés afghans qui fuient vers le Pakistan et dont le sort mérite l'attention en toute priorité de cette organisation. Le Chili n'est pas insensible à cette préoccupation.

172. Malheureusement, le cas de l'Afghanistan n'est pas un cas isolé. C'est avec consternation que nous avons suivi la lutte longue et sanglante qu'a dû mener le peuple du Kampuchea.

173. Les milliers de réfugiés dont la triste histoire a ému l'opinion publique internationale constituent nécessairement un autre problème humanitaire d'importance vitale pour les Nations Unies. Le Chili, comme dans le cas des réfugiés de l'Afghanistan, a, dans la limite de ses possibilités, contribué aux efforts destinés à mettre un terme à cette situation. Nous espérons que l'aide généreuse des pays parviendra effectivement à leurs destinataires qui en ont tant besoin. Nous apprécions très sincèrement le travail réalisé par les organismes internationaux et autres entités, tels que la Croix-Rouge, qui se sont engagés dans cette noble tâche humanitaire.

174. Bientôt, le problème insolite des otages diplomatiques en Iran aura un an. Il nous faut bien constater que les droits les plus élémentaires et les immunités consacrés dans de nombreux instruments internationaux continuent d'être violés.

175. La crise du Moyen-Orient est toujours l'une des situations politiques qui menacent le plus la paix du monde.

176. La septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui a eu lieu récemment, est un témoignage de l'attention prioritaire que la communauté internationale accorde à la solution du problème du Moyen-Orient et à son élément central, la question de Palestine.

177. Le Gouvernement chilien partage, sans réserve, la préoccupation des Nations Unies tendant à trouver une solution de toute urgence à la crise du Moyen-Orient. Dans ce même esprit, il estime que tous les efforts de paix dans cette région doivent être bien accueillis et encouragés par la communauté internationale dans son ensemble.

178. Toute solution réaliste doit reposer sur le retrait d'Israël de tous les territoires occupés, reconnaissant ainsi le droit des Etats de la région, y compris l'Etat d'Israël, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Il s'agit également d'assurer l'exercice plein et entier des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris l'établissement d'un Etat souverain et indépendant, en accord avec les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement celles du Conseil de sécurité.

179. C'est avec préoccupation que nous suivons la situation au Liban, Etat auquel nous unissent des liens étroits d'amitié. Beaucoup de fils de cette terre ont la nationalité

chilienne. Nous appuyons les efforts du Gouvernement libanais pour arriver à la paix, à l'unité et à la prospérité. Nous appuyons également le travail important que réalise l'Organisation dans ce pays.

180. Pour ce qui est de la situation grave qui s'est créée entre l'Iran et l'Iraq, mon gouvernement tient à dire qu'il s'associe à l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 479 (1980), demandant que cesse le conflit et qu'il soit résolu par des moyens pacifiques et conformément aux principes de la justice et du droit international.

181. Dans le continent africain, mon pays a vu avec une satisfaction particulière la naissance de l'Etat du Zimbabwe, après tant d'années de lutte et de souffrances pour accéder à l'indépendance. C'est pour nous un témoignage historique de la mission positive que peut et doit accomplir l'Organisation des Nations Unies dans la recherche d'une solution pacifique des différends internationaux lorsque les parties font preuve de bonne volonté pour arriver à un accord. Mon gouvernement ne peut manquer de dire sa reconnaissance au Zimbabwe et au Gouvernement du Royaume-Uni qui, avec souplesse et décision, ont mené à bon terme les accords de Lancaster House.

182. Formulant des vœux pour le bien-être du peuple du Zimbabwe et pour qu'il avance sur la voie de la liberté, du développement et du progrès social, nous le donnons en exemple à suivre dans d'autres situations non encore résolues, telles que celle qui règne en Namibie. A ce propos, nous lançons un appel à toutes les parties afin que soit exécuté le plan du Conseil de sécurité pour la Namibie.

183. Notre appui résolu à la décolonisation et à l'autodétermination des peuples s'accompagne d'une condamnation énergique de toutes les formes de discrimination raciale, y compris de l'*apartheid*, et de toute intervention étrangère dans la recherche de solution aux problèmes de l'Afrique.

184. Nous partageons avec les pays frères d'Amérique latine un destin commun, vers lequel nous devons avancer, guidés par des principes et des valeurs communs. Il nous faut unir nos efforts en vue d'actions positives qui peuvent profiter à tous les peuples. Un plus grand rapprochement de nos nations, l'augmentation du commerce et la coopération régionale tendent vers ce but.

185. C'est avec satisfaction que nous pouvons relever cette tendance sur le continent. La réunion tenue à Montevideo en août dernier, qui a donné naissance à l'Association latino-américaine d'intégration et à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister, est un gage éloquent de cet esprit de coopération.

186. Cependant, nous ne pouvons taire nos préoccupations devant l'intervention étrangère et l'escalade du terrorisme dans certaines régions d'Amérique. Nous souhaitons que le continent américain reste à l'abri du fléau du terrorisme et des idéologies totalitaires si étrangères à ses valeurs historiques et culturelles, et que des intérêts impérialistes cherchent à introduire dans la région au service de leur hégémonie.

187. La communauté internationale a pu voir comment le Chili, fidèle à sa tradition de règlement pacifique des différends internationaux, a recouru à la médiation de S. S. le pape Jean-Paul II dans le différend qui existait au sud de son territoire avec la république sœur argentine.

188. C'est ainsi que nos deux pays, le 8 janvier 1979, ont souscrit à l'Acte de Montevideo, en vertu duquel ils ont de-

mandé la médiation du Souverain Pontife et se sont solennellement engagés à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations mutuelles.

189. Sous la direction de cet auguste médiateur, les parties concernées par ce différend ont fait connaître leurs positions respectives et ont mené des négociations actives afin de trouver un terrain d'entente susceptible de faciliter une solution juste et définitive du différend.

190. Le Chili a déjà exprimé et réitère aujourd'hui ses remerciements pour le noble travail de médiation du Souverain Pontife et tient à dire expressément qu'il a confiance dans cette instance élevée.

191. Mon pays est convaincu que la solution du différend qui nous occupe doit se trouver sur la base de la volonté commune des gouvernements de marcher ensemble pour assurer le bien-être de nos peuples et le respect sans entraves des normes du droit international, des accords et obligations acceptés, ce qui est la base même de la coexistence harmonieuse entre les Etats.

192. Au cours de la présente décennie, le monde doit faire face aux problèmes économiques qui deviennent de plus en plus pressants. La solution de ces problèmes, si longtemps repoussée, ne peut être reportée indéfiniment.

193. L'indécision devant la nécessité d'effectuer des remaniements structurels fait que les perspectives d'avenir sont sombres et qu'elles sont caractérisées par une croissance économique ralentie, un taux élevé d'inflation et un chômage accru tant dans les pays industrialisés que dans ceux en développement.

194. La communauté internationale, en dépit des problèmes complexes et divers qui l'affligent, ne doit pas oublier la souffrance de millions d'êtres humains qui vivent dans des conditions de pauvreté extrême dans les pays aux revenus les plus faibles. C'est une responsabilité que nous partageons tous et c'est ainsi que l'entend le Chili.

195. Toutefois, la coopération internationale est affaiblie en raison de la diminution des flux de l'aide financière, de l'accroissement alarmant du protectionnisme et de barrières discriminatoires contre les exportations des pays en développement, et en raison également de l'instabilité persistante que nous impose aujourd'hui la situation monétaire internationale.

196. Pendant les années 50 et une partie des années 60, l'économie mondiale a donné des signes remarquables de prospérité. Cela a été dû en grande partie à la libéralisation des politiques économiques des nations développées et à l'effet favorable que cette libéralisation a eu sur l'augmentation des échanges internationaux. Toutefois, à l'heure actuelle, ce sont les nations mêmes qui étaient en faveur du libre-échange qui, paradoxalement, sont aujourd'hui en faveur d'une espèce de "commerce librement organisé", avec des mesures protectionnistes et certains engagements sur "l'autolimitation des exportations".

197. Mon pays pense que la question de l'énergie est l'un des aspects fondamentaux de restructuration des relations économiques internationales actuelles.

198. Nous, pays en développement, avons été doublement frappés par la hausse brusque des cours de l'énergie, car nous en avons subi l'impact direct par les importations d'hydrocarbures et nous avons dû absorber en même temps

la hausse des biens manufacturés, résultats des politiques d'ajustement des pays industrialisés.

199. Mon gouvernement estime qu'il est extrêmement important d'appuyer toutes les initiatives viables faites pour canaliser les fonds vers le financement des investissements et de l'aide requise pour développer les sources d'énergie traditionnelles et non traditionnelles dans les pays en développement, notamment dans les pays dont la production de pétrole est particulièrement insuffisante.

200. Les faits que je viens de citer et les résultats peu satisfaisants obtenus par la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale nous amènent à conclure qu'il est nécessaire que les pays développés fassent preuve d'une volonté politique plus grande, et nous leur demandons de bien vouloir prendre conscience du rôle important qui leur incombe dans les problèmes économiques internationaux et dans la croissance des pays en développement.

201. Nous, les pays du tiers monde, devons également faire des efforts pour soutenir nos économies, en s'assurant que les ressources ne sont pas gaspillées et que les avantages découlant du développement bénéficient à toute la population.

202. C'est ainsi que l'entend mon gouvernement, et il a commencé, il y a cinq ans, un processus de restructuration qui lui a permis de s'adapter aux changements de l'économie mondiale, évitant ainsi de maintenir à tout prix des systèmes désuets de production.

203. Ce développement s'est caractérisé par une croissance dont le taux est le plus élevé de notre histoire, parallèlement à une augmentation de notre indépendance économique. La croissance globale de l'économie du Chili, entre 1976 et 1980, s'est élevée à environ 40 %.

204. Par ailleurs, le Gouvernement chilien a octroyé une priorité élevée au rôle que l'Etat doit jouer dans la redistribution des ressources, au bénéfice des plus nécessiteux. En effet, d'après le recensement de 1970, 21 % des chiliens vivaient dans des conditions de pauvreté extrême.

205. Pour sortir de cette situation socio-économique tragique, commune à plusieurs de nos pays, et afin de faire profiter tous les habitants du pays équitablement des bienfaits du développement économique, mon gouvernement a augmenté considérablement les dépenses consacrées aux avantages sociaux, notamment en augmentant le financement des programmes concernant la santé, la nutrition, l'enseignement, le logement, la prévoyance-retraite et la sécurité sociale.

206. C'est ainsi que les dépenses sociales ont été portées de 27 % du montant des dépenses gouvernementales en 1973 à 53 % en 1980.

207. Des progrès sociaux importants ont été réalisés grâce à la stabilité de notre système gouvernemental et à l'implantation d'une politique économique qui s'est avérée un véritable succès.

208. Mon pays, qui attache une grande importance à la nouvelle convention sur le droit de la mer, tient à rendre un hommage sincère à l'auteur de la première déclaration sur une zone maritime de 200 milles, à savoir l'ancien président du Chili, Gabriel González Videla, récemment décédé, qui a eu une vision exacte de l'avenir lorsqu'il a proclamé, le 23 juin 1947, ce principe qui est aujourd'hui universellement accepté.

209. Cette prémonition d'homme d'Etat, qui le place parmi les pionniers et les précurseurs du nouveau droit de la mer, est à l'origine de la Déclaration de Santiago, de 1952<sup>6</sup>, sur la zone maritime des pays du Pacifique sud, à laquelle sont parties le Chili, la Colombie, le Pérou, et l'Équateur. Qui plus est, cette déclaration est l'un des fondements du vaste processus de rénovation du droit de la mer dont le point culminant a été l'adoption et la signature, à Caracas, d'une convention universelle dans ce domaine.

210. Les conclusions importantes auxquelles on est parvenu à la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, notamment eu égard aux questions liées à l'exploitation et à l'exploration des fonds des mers et des océans au-delà de la juridiction nationale, nous incitent à entrevoir avec optimisme l'aboutissement de cette vaste tâche entreprise par les Nations Unies il y a plus de 10 ans.

211. Compte tenu de cette vaste expérience devant faciliter la conclusion d'un consensus international, nous ne pouvons rester silencieux devant l'adoption unilatérale de lois nationales qui favorisent l'exploitation du fond des mers au-delà de la juridiction nationale. Ces lois sont dépourvues de toute validité au niveau de la communauté internationale. Mon pays fait siennes toutes les protestations qui ont été formulées, entre autres, par les pays du Pacifique sud et par le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

212. Dès le début de cette décennie, nous tenons à répéter que nous appuyons sans réserve les principes fondamentaux des Nations Unies auxquels nous sommes attachés, qui sont consacrés dans la Charte et qui sont indispensables à la coexistence pacifique de la communauté internationale.

213. Nous soulignons en particulier les principes d'égalité des droits et d'égalité souveraine des Etats, de l'obligation de remplir de bonne foi les obligations qu'on s'est engagé à assumer, du règlement des différends par des moyens pacifiques, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, de l'autodétermination des peuples et de la coopération internationale.

214. Nous avons conscience que la tâche est ardue, que certains Etats acceptent ces principes pour la forme, sans les avoir jamais respectés, et qu'ils les déforment si besoin est pour mieux les utiliser contre d'autres Etats dont les régimes politiques constituent des barrières à leurs buts hégémonistes. Nous savons, cependant, que même si la tâche est difficile il ne faut pas y renoncer. Telle est la volonté du Chili.

215. M. LENIHAN (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Je vais tout d'abord féliciter M. von Wechmar pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. C'est là une source particulière de satisfaction pour l'Irlande qui apprécie hautement son caractère et ses talents et tient son pays en estime. L'expérience qu'il a acquise à l'Organisation des Nations Unies lui a appris le bénéfice que l'on peut tirer de négociations menées patiemment pour résoudre les conflits, et je suis persuadé qu'il usera de cette expérience dans la conduite de nos travaux.

216. Je veux également remercier son prédécesseur dans ces lourdes fonctions, M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, pour la patience, la compétence et la compréhension dont il a fait preuve en présidant plusieurs sessions de l'Assemblée générale.

217. J'adresse mes chaleureuses félicitations au Gouvernement et au peuple de Saint-Vincent-et-Grenadines pour l'admission de leur pays à l'ONU, en tant que cent cinquante-quatrième Membre, et tous mes vœux de succès et de prospérité pour l'avenir.

218. Je veux également exprimer la confiance constante que mon gouvernement place en la personne du Secrétaire général, M. Waldheim, qui, comme cela ressort de son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/35/1], est très soucieux de l'Organisation et de la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

219. Il y a 35 ans, les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, parlant au nom des peuples du monde, se sont donné pour tâche de construire le cadre d'un nouvel ordre international sur les ruines de la guerre. Ils ont élaboré une Charte qui parle des droits de l'homme et de la dignité humaine, de la paix et de la sécurité des peuples, de la tolérance et du progrès social pour tous.

220. C'est là un langage qui exprime des aspirations et des idéaux humains universels, mais il ne décrivait pas très bien, alors, et ne décrit toujours pas la réalité de la vie humaine pour tous les peuples du monde.

221. Plus d'une génération est passée depuis que ces objectifs ont été proclamés au nom de l'humanité. Au cours de cette période, la marche de l'histoire humaine s'est accélérée. Un système politique mondial où les nations sont indépendantes s'est instauré et l'économie mondiale est maintenant interdépendante. Il n'y a plus de régions inconnues ou inexplorées sur la carte du monde.

222. Il est certain qu'aujourd'hui l'humanité est une et qu'elle en est consciente. Voyager à travers le monde est plus rapide et plus sûr que jamais et les communications sont faciles. Lorsqu'un événement d'importance se produit dans une partie du monde, il est connu partout rapidement et cela entraîne des réactions variées et immédiates qui, à leur tour, sont diffusées dans le monde entier. La technique humaine et la maîtrise que l'homme a acquise sur l'environnement se sont développées de manière spectaculaire et — symbole de cette maîtrise — l'homme, pour la première fois, a quitté la planète.

223. Mais il y a aussi le revers de la médaille. La nature humaine n'a pas changé. Les tensions et les conflits font toujours partie de la vie humaine en société, et une société globale doit affronter des problèmes globaux et faire face à des dangers globaux.

224. C'est là un point important auquel nous devons nous attaquer maintenant afin de l'infléchir, ici et partout, non seulement par nos paroles mais par nos actes. Les problèmes qui étaient auparavant distincts et locaux sont maintenant liés et imbriqués, au point de susciter une préoccupation commune et de constituer des dangers communs.

225. Nous avons acquis la maîtrise de l'environnement humain, mais nous avons aussi atteint les limites de notre planète et de ses ressources. Nous savons maintenant que la vie sur terre — toute vie — est fragile et qu'il appartient à l'humanité de décider, par ses actes, si elle veut la conserver ou la détruire.

<sup>6</sup> Déclaration sur la zone maritime. Voir *Annuaire de la Commission du droit international*, 1956, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente : 1956.V.3, vol. I), 362<sup>e</sup> séance, par. 35.

226. Nous avons mis au point des communications globales, mais cette facilité de communication fait ressortir les inégalités qui existent à l'intérieur du système mondial qui s'instaure et rend les injustices plus manifestes aux yeux des démunis qui, grâce à leur solidarité nouvellement acquise, ne les accepteront ni ne les toléreront plus.

227. Le monde développé à une technique avancée, mais il est évident que cette partie plus prospère du monde ne peut garder indéfiniment cette mainmise disproportionnée sur les ressources d'un monde qui a étayé jusqu'à présent son mode de vie.

228. Nous avons vu se développer un système international unique qui est global quant à son caractère et qui est presque universel quant à sa composition. Mais dans un système global, les conflits aussi, même si leurs origines sont circonscrites, peuvent prendre une dimension globale. Ce qui, en d'autre temps, aurait dégénéré en rivalités dans une région donnée, a maintenant des répercussions sur l'ensemble du système international qui est déjà soumis à des tensions et polarisé à cause des alliances et des grandes puissances qui s'affrontent. Il est vrai que nous avons évité une grande guerre, bien que de nombreuses souffrances aient été le fait de conflits au cours de la génération écoulée, mais nous vivons toujours face à un paradoxe effrayant. La paix, telle que nous la connaissons, semble dépendre du raffinement constant des moyens de lancer une guerre aux effets désastreux, en insistant sur la capacité de la déclencher en quelques minutes.

229. Il existe une sombre liste de problèmes dont nous sommes saisis ici : l'injustice et l'inégalité de l'économie mondiale; le répartition injuste des ressources du monde et l'insouciance à l'égard de leur conservation; la polarisation et l'affrontement entre les grandes puissances; la croissance constante des armements qui constituent en eux-mêmes un danger et un gaspillage puisqu'ils détournent certaines ressources de leur affectation au bien-être humain; la violation des droits de l'homme et l'insouciance face aux immenses souffrances des hommes et devant les problèmes des réfugiés; les conflits et les affrontements dans des régions où ils peuvent avoir d'amples et dangereuses conséquences pour tous.

230. Ceux qui ont fondé l'Organisation des Nations Unies ont dû être sensibles à ces problèmes globaux lorsqu'ils ont rédigé la Charte, mais ils ne pouvaient pas prévoir dans le détail le genre de dangers auxquels nous faisons face maintenant. La façon dont nous réagissons devant ces dangers constitue le défi que nous devons relever aujourd'hui.

231. L'Organisation des Nations Unies telle que nous en avons hérité est une organisation qui réunit des Etats et des groupes d'Etats qui diffèrent grandement quant à leurs conceptions, leur culture, leurs idéologies et leurs orientations politiques; mais l'élément fondamental de leurs structures, c'est le principe de la souveraineté nationale et le respect de la non-intervention. Ces faits déterminent nos limites dans cette organisation pour répondre aux conflits globaux qui sont les nôtres. Mais l'Organisation et la famille des organisations économiques, sociales et autres qui ont des liens avec elle constituent le cadre essentiel de l'ordre mondial. Si l'on considère la Charte des Nations Unies comme un instrument vivant, on constate qu'elle établit des principes directeurs et offre les procédures permettant de réaliser la justice nécessaire à un ordre durable.

232. L'Organisation des Nations Unies, on l'a dit, peut être considérée soit comme un miroir qui reflète fidèlement les problèmes du monde, ses affrontements et la paralysie de sa volonté, soit comme un instrument vivant, une organisation et une série de procédures qui est plus que la somme de ses parties, où on peut envisager les problèmes et réduire les tensions. Il appartient à chacun des pays représentés ici de décider si nous utiliserons l'Organisation en tant qu'instrument et mettrons pleinement en valeur son potentiel pour résoudre les conflits, ou si nous ne la considérons que comme un miroir qui reflète fidèlement nos querelles mais qui n'a aucun rôle pour les résoudre.

233. En vérité, la paix et la justice ne sont pas des acquis immobiles. Elles exigent des efforts et un engagement constants de la part de toutes les nations dans leurs efforts pour les atteindre et les maintenir. Nous avons surtout à faire preuve tous de volonté pour appliquer dans notre propre cas ces mêmes principes que nous demandons si facilement aux autres d'appliquer lorsqu'il s'agit de questions où nous ne sommes pas impliqués.

234. L'Organisation des Nations Unies a vu en différentes occasions ses efforts couronnés de succès; la preuve en est qu'en l'espace de 35 ans cette organisation, qui ne représentait qu'un groupe limité d'Etats qui s'étaient fait la guerre, est devenue aujourd'hui une organisation presque universelle. A l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il convient de rappeler le rôle indispensable que les Nations Unies ont joué pour aider tant d'Etats à accéder à l'indépendance dans un laps de temps relativement court. En tant que pays qui a recouvré son indépendance en ce siècle, l'Irlande se félicite de cette évolution. Nous nous félicitons particulièrement de la présence parmi nous du Zimbabwe, qui a enfin conquis son indépendance après des années troublées et qui constituait un sujet de préoccupation particulière pour les Nations Unies. Nous croyons que les peuples des quelques territoires coloniaux qui restent doivent être autorisés à exercer sans délai leur droit à l'autodétermination.

235. Une autre réalisation à porter au crédit de l'Organisation a été les grands progrès faits vers la conclusion d'un accord lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Il semblerait que sous réserve de la solution d'un petit nombre de problèmes — mais qui sont très importants —, on pourrait terminer les négociations et adopter une convention sur le droit de la mer l'année prochaine. La Conférence a démontré que s'il y avait une volonté de compromis il était possible de négocier avec succès sur une série de questions complexes, dans une instance où tous les Etats Membres sont représentés. Si, comme nous l'espérons avec confiance, on peut aboutir à un accord, cela constituera une réalisation véritablement historique dans le domaine de la maîtrise concertée d'une grande partie de l'environnement humain.

236. Une autre réalisation des dernières années qui nous encourage à poursuivre notre tâche a été le renforcement de la coopération dans divers domaines entre groupes d'Etats sur une base régionale. Une telle coopération rend possible la concrétisation des idéaux des Nations Unies; elle s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une coopération plus large, à l'échelle mondiale. En effet, si une coopération est instaurée à l'échelle régionale, cela pourra intensifier le rythme et la portée de la coopération à l'échelle mondiale. Je peux

prendre pour exemple, en Europe, le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui, soutenu et développé, pourrait avoir une importance déterminante dans la réalisation de la paix mondiale; c'est là un exemple concret de la coopération régionale en Europe, de l'Atlantique à l'Oural.

237. Cependant, malgré ces réalisations, l'année dernière n'a pas été porteuse d'espoirs pour nous tous qui croyons au développement d'une société internationale où la paix et la sécurité devraient être maintenues par le jeu des accords internationaux et les différends réglés par des moyens pacifiques et par la voie des négociations. Les années 80, qui promettaient d'être une décennie de négociations économiques et politiques, risquent malheureusement d'être une décennie de conflits et d'affrontements. La détente est menacée par des tensions nouvelles qui ne font que croître, et les réalisations fragiles auxquelles on est parvenu dans le domaine du contrôle des armements et en matière du désarmement risquent d'être balayées si une nouvelle étape était franchie dans la course aux armements.

238. La croissance économique a malheureusement laissé la place à la stagnation. Les efforts qui ont été entrepris en vue d'établir un nouvel ordre économique international juste et équitable sont loin d'aboutir. L'inflation et les menaces qui pèsent sur la continuité de l'approvisionnement en matières premières essentielles se sont ajoutées au fardeau qui pèse sur les pays riches comme sur les pays pauvres.

239. Une crise grave a éclaté dans la région de l'Asie du Sud à la suite de l'intervention soviétique en Afghanistan. Au cours de ces tout derniers jours, un nouveau conflit armé s'est déclenché entre l'Iran et l'Iraq, ajoutant à l'instabilité et à la tension que cette région du monde a connues depuis plus de 30 ans. Nous sommes ici tous pleinement conscients de la gravité de ce conflit, de ses conséquences humaines et économiques pour ceux qui s'y trouvent directement engagés et des dangers plus étendus qu'il pose pour nous tous. Nous devons, me semble-t-il, nous préoccuper du peu que, dans cette organisation, nous avons été en mesure de faire directement pour mettre un terme au combat et résoudre ce conflit conformément aux principes de la Charte.

240. Cependant, il ne convient pas de désespérer. Il n'y a aucune solution de rechange à la tentative de trouver des solutions par voie de négociation aux nombreux problèmes qui sont les nôtres, même s'ils peuvent paraître insolubles.

241. Consentir à négocier ne saurait évidemment suffire. Il doit y avoir, en premier lieu, de la part de toutes les parties, la volonté de négocier sérieusement dans l'intention d'aboutir à des accords portant sur les problèmes et questions réels qui sont en cause, et qui seront plus que de simples expédients.

242. En deuxième lieu, nous devons tous être disposés à agir avec modération dans nos actes. Il est difficile de s'attendre que des négociations puissent être conduites avec quelque chance de succès si l'une quelconque des parties cherche unilatéralement à modifier la situation à son avantage.

243. En troisième lieu, la recherche de solutions concertées par la négociation exige que nous ne méconnaissions pas les injustices, car ceux qui souffrent de celles-ci sont obligés de les porter à notre attention par d'autres moyens.

Il est raisonnable de penser que de nombreux problèmes dont cette assemblée doit traiter auraient pu être résolus à une étape initiale si une prise de conscience et une générosité suffisantes s'étaient manifestées en temps voulu et si les mesures appropriées avaient été prises.

244. Je n'entends point dire par là que les Nations Unies doivent être impliquées dans tout différend, ni, en vérité, que la forme de leur intervention ne doit pas varier selon les circonstances, comme elles l'ont d'ailleurs fait. Ce qu'il est vrai de dire, c'est que nous ne nous rapprochons pas de la solution de nombreuses questions qui nous confrontent si nous n'utilisons pas pleinement les moyens souples et divers que nous offrent les Nations Unies.

245. Depuis que l'Irlande est entrée à l'Organisation des Nations Unies, il y a 25 ans, nous avons toujours agi dans cette conviction. J'estime et j'espère que nos contributions au cours des années faites dans ce sens ont été constructives. C'est animé de cette foi dans le règlement des différends par voie de négociation et avec l'engagement d'accepter dans notre propre cas les principes que nous recommandons aux autres d'appliquer, que j'aimerais parler maintenant de manière plus détaillée de certains des problèmes graves portés devant cette assemblée.

246. J'ai parlé il y a quelques instants du danger d'une étape nouvelle de la course aux armements. Il y a maintenant dans le monde plus d'armes nucléaires que jamais. Leur puissance destructrice s'est accrue et ces armes sont devenues une caractéristique permanente de la politique de sécurité des grandes puissances et de leurs alliés. Il est difficile, voire impossible, d'envisager tout calcul politique rationnel dans lequel l'utilisation des armes nucléaires pourrait jouer un rôle. En fait, la dissuasion était fondée sur l'hypothèse qu'une guerre nucléaire aurait pour résultat la destruction certaine et mutuelle des adversaires. Nous faisons maintenant face, pour le moins, au danger que les impératifs techniques, auxquels se joignent la méfiance politique et le pessimisme inhérent des planificateurs militaires, pourraient mettre un terme à cette période de stabilité nucléaire relative. La mise au point et le déploiement possible de nouvelles armes et de doctrines stratégiques qui vont de pair avec elles ne rendront pas seulement plus complexes les négociations sur le contrôle des armes, mais pourront même s'opposer à l'exercice de la modération dans des crises futures.

247. Il serait en vérité ironique que, dans l'intérêt de la sécurité accrue des Etats nucléaires, le monde vienne à connaître une génération nouvelles d'armes qui, en réalité, diminueraient la sécurité de tous les Etats.

248. Mais la course aux armes nucléaires ne se limite pas aux puissances nucléaires ni à la mise au point d'armes plus précises et plus meurtrières. Au cours de l'an dernier, le danger d'une dissémination plus grande de ces armes à des pays qui ne les possédaient pas encore s'est accru. Mon gouvernement doit exprimer son regret très profond et sa déception devant les résultats de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>7</sup>. Le système du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373(XXIII), annexe], auquel l'Irlande a eu l'honneur d'adhérer dès le début, a aidé à prévenir une plus grande dissémination des armes nucléaires. Nous craignons que les

<sup>7</sup> Tenue à Genève du 11 août au 7 septembre 1980.

résultats de la Conférence de Genève rendent la tâche plus difficile encore du fait de l'échec de cette conférence particulière.

249. Il serait certes injuste de blâmer les seules puissances nucléaires et les armes nucléaires pour la course aux armements. Les armes dites de type classique ont tué 25 millions de personnes depuis la seconde guerre mondiale. La puissance destructrice de ces armes est aujourd'hui infiniment plus grande qu'au cours de la seconde guerre mondiale et la plus grande partie des dépenses militaires est consacrée aux armes de type classique. Une génération d'armes classiques perfectionnées en suit une autre à un rythme rapide, absorbant des sommes énormes dont une fraction contribuerait grandement à soulager la faim et la maladie dans le monde en développement.

250. Il est facile, je le sais, de parler de désarmement dans l'abstrait. Il est facile de déplorer la course aux armements, de demander qu'elle cesse immédiatement et de réclamer un désarmement général et complet. Mais ce qu'il nous faut de manière urgente, ce sont des mesures concrètes et applicables à court terme, susceptibles d'apporter des résultats immédiats que nous pourrions tous constater et, à cet égard, je voudrais faire quelques propositions.

251. En premier lieu, le Traité sur la limitation des armements stratégiques devrait être ratifié. Selon nous, cette ratification aurait une grande importance pour restreindre la concurrence entre les grandes puissances et arrêter la mise au point ultérieure d'armes nucléaires, en même temps qu'elle aiderait à la réduction des arsenaux nucléaires existants.

252. En deuxième lieu, nous avons besoin d'un traité global d'interdiction des essais ou, à défaut, d'un moratoire sur les essais nucléaires qui aiderait aux efforts visant à arrêter la dissémination des armes nucléaires. Le régime de l'actuel Traité de non-prolifération, en particulier, serait renforcé par une telle évolution.

253. En troisième lieu, un accord devrait être conclu sur la cessation de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ce qui favoriserait également la cause de la non-prolifération.

254. En quatrième lieu, nous avons besoin d'un accord ou d'une convention internationale pour donner aux Etats non nucléaires des garanties contre l'utilisation ou la menace de l'emploi des armes nucléaires.

255. Il y a bien entendu d'autres questions pour lesquelles des accords auraient un grand bénéfice, tant pratique que politique. Par exemple, une convention sur les armes chimiques, un accord sur la réduction des budgets militaires et sur des mesures visant à interdire la mise au point et le déploiement de nouvelles armes de destruction massive.

256. Passant maintenant à la question du maintien de la paix, si, d'une part, les espérances des auteurs de la Charte quant au maintien de la paix et de la sécurité n'ont pas toutes été réalisées, les Nations Unies ont, d'autre part, au cours des années, mis au point l'utile notion d'opérations de maintien de la paix. L'introduction de forces de maintien de la paix dans une région où existe un différend ne saurait en soi régler le litige, mais elle donne un répit durant lequel les parties au différend peuvent rechercher une solution permanente à celui-ci. Le concept et la pratique du maintien de la paix sont encore en évolution, et chaque nouvelle

génération apporte des vues nouvelles pour la conduite des opérations futures.

257. Chaque opération de maintien de la paix des Nations Unies est devenue la contrepartie politique des programmes de l'Organisation dans les domaines économique et social, dans lesquels l'aide est offerte à ceux qui ont en besoin sur une base désintéressée. L'Irlande a toujours appuyé la mise en œuvre d'opérations de maintien de la paix et, de manière ininterrompue depuis 1958, a participé aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation. Nous croyons que c'est là un des moyens pratiques grâce auxquels les petites nations peuvent apporter leur aide à la tâche du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

258. Quant au Moyen-Orient, il continue d'être une zone de graves préoccupations présentant de sérieux dangers pour la paix et la sécurité internationales. Le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Thorn, en tant que président du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne, a déjà exposé dans le détail la politique des neuf pays de la Communauté sur ce problème [6<sup>e</sup> séance]. Il a souligné le progrès des missions de contact qu'il a entreprises au nom des Neuf au sujet du Moyen-Orient, au cours des derniers mois, pour voir comment l'Europe pourrait au mieux contribuer à la réalisation d'une paix globale et juste dans cette région.

259. Cependant, je voudrais attirer l'attention sur deux principes qui ont été mis en relief par les chefs d'Etat et de gouvernement des Neuf dans leur déclaration de Venise, en date du 13 juin dernier [A/35/299-S/14009], et qui, de l'avis de mon gouvernement, contiennent les éléments essentiels d'un règlement de paix. Ce sont le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, et l'impératif de justice pour tous les peuples intéressés, y compris le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, dans le cadre d'un règlement de paix.

260. Ce n'est qu'en conciliant ces deux principes par voie de négociation qu'un règlement global, juste et durable peut être trouvé. Une telle négociation doit engager toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. Nul n'est assez candide pour penser que c'est là une tâche facile, mais nous ne saurions non plus douter qu'elle doive être envisagée, ni que le Moyen-Orient est une zone vitale où les conflits risquent d'avoir des répercussions dans le monde entier. Il est donc essentiel pour la paix et la sécurité internationales qu'un règlement au Moyen-Orient soit réalisé, aussi décourageants puissent être les obstacles qui apparaissent.

261. Certains de ces obstacles sont inhérents aux droits et aspirations antagoniques des différentes parties. Certains découlent des positions intransigeantes adoptées par l'une ou l'autre partie et d'actes inacceptables, tels que l'établissement de colonies de peuplement par Israël dans les territoires occupés, ou sa prétention de changer le statut et le caractère de Jérusalem.

262. Je ne peux sortir de la question du Moyen-Orient et passer sous silence la situation tragique qui règne au Liban. Mon pays reste fermement engagé envers l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et attend avec impatience le jour où le Gouvernement libanais pourra exercer pleinement son autorité sur tout son territoire.

263. L'Irlande contribue actuellement à la FINUL en fournissant quelque 650 soldats. Il n'est nul besoin de rappeler à cette assemblée les conditions difficiles dans lesquelles la

FINUL a dû exercer son mandat et qui ont entraîné des pertes de vies humaines pour certains de ses contingents, y compris le contingent de mon propre pays, dans des circonstances brutales. La FINUL reste dans l'impossibilité d'étendre son contrôle sur toute sa zone d'opération dans le sud du Liban. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport :

“L'une des causes majeures de cette situation est la politique du Gouvernement israélien et son appui aux forces *de facto*...” [Voir A/35/1, sect. III.]

Il fait également remarquer :

“Les conditions de trouble qui règnent dans d'autres parties du sud du Liban, y compris la présence de Palestiniens et d'autres éléments armés, ainsi que l'état de choses général qui prévaut au Liban même...” [Ibid.]

264. Malgré ces difficultés, mon pays est convaincu qu'au cours des deux années et demie de son existence la FINUL a contribué de façon significative à empêcher le déclenchement d'hostilités générales dans le sud du Liban. En même temps, si une force de maintien de la paix se veut fonctionnelle, elle doit être en condition de fonctionner efficacement; en particulier, elle doit opérer avec le consentement de toutes les parties et avoir la liberté de mouvement partout dans sa zone d'opérations et dans des conditions de sécurité adéquates pour son personnel. J'espère que tous les intéressés réfléchiront soigneusement sur les conséquences de tous actes qui pourraient rendre la tâche de la FINUL encore plus difficile.

265. Je dois aussi m'associer au Secrétaire général pour exprimer ma préoccupation au sujet des problèmes financiers de la FINUL, causés par la politique de certains Etats Membres qui s'abstiennent de verser leur part de contributions aux coûts de l'opération. Cela fait peser un fardeau indu sur les pays qui, comme le mien, fournissent des troupes, en plus des risques qu'ils ont librement acceptés. J'espère sincèrement que l'on trouvera le moyen de remédier à cette situation au cours de cette session de l'Assemblée.

266. Des opérations telles que celles de la FINUL sont un exemple des contributions positives et pratiques que les Nations Unies peuvent apporter au maintien de la paix dans des circonstances difficiles.

267. En Irlande, nous avons toujours admiré la détermination des pays africains de travailler ensemble, au sein de l'OUA, pour parvenir à leurs objectifs communs. Nous savons qu'ils se félicitent de la coopération extérieure pour leur développement et pour résoudre les problèmes créés par des catastrophes nationales, et l'Irlande s'est engagée à jouer son petit rôle dans ces efforts. Nous savons aussi que les Etats africains s'opposent à l'intervention de puissances étrangères dans leurs affaires, intervention qui ne peut qu'envenimer les conflits existants.

268. Par contre, les résultats positifs du processus de décolonisation entrepris par les Nations Unies sont heureusement maintenant évidents en Afrique australe.

269. Le Zimbabwe a enfin pris sa place légitime parmi les nations libres. Après des années de guerre amère a jailli une nouvelle source d'inspiration et d'espoir, non seulement pour l'avenir de l'Afrique australe mais pour la solution des conflits partout dans le monde. Sur le plan régional, en Afrique australe, des possibilités de coopération fructueuse se développent. L'initiative prise par les pays concernés à la

suite de la Conférence d'Arusha en 1979<sup>8</sup> et celle de Lusaka, cette année<sup>9</sup>, mérite l'appui le plus large. La communauté internationale, pour sa part, a la responsabilité particulière de s'assurer que ce qui a été obtenu au Zimbabwe ne soit pas compromis. Le Zimbabwe et les Etats de première ligne doivent être appuyés, et les pressions pour obtenir des changements en Namibie et en Afrique du Sud doivent être maintenues.

270. Malgré les meilleurs efforts du Secrétaire général et du groupe de contact des cinq pays occidentaux, le plan des Nations Unies, contenu dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité, n'a pas encore été mis en œuvre. Au niveau technique, les différences se sont réduites au point de ne plus être suffisantes pour justifier plus de retard. Les concessions faites par la SWAPO et l'attitude constructive des Etats de première ligne ont démontré leur engagement vis-à-vis d'un règlement négocié, en dépit des provocations que constituent les attaques récentes de l'Afrique du Sud contre l'Angola et la Zambie. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud doit se rendre à l'évidence qu'on ne peut plus tergiverser. Il sera tenu pleinement responsable des graves conséquences qui suivront si les aspirations légitimes du peuple de Namibie continuent à lui être déniées. Il n'y a pas de solution de rechange au plan des Nations Unies si l'on veut parvenir à une solution pacifique internationalement reconnue. Toute tentative d'établir un Etat soi-disant indépendant, sans accord international, sera vouée à l'échec. L'Irlande continuera d'appuyer entièrement les efforts du Secrétaire général, aussi bien que ceux du groupe de contact occidental et des Etats de première ligne en coopération avec la SWAPO, pour réaliser un règlement juste et internationalement reconnu, sans perte de temps ni effusion de sang.

271. Il est évident qu'il ne peut y avoir de paix durable en Afrique australe tant que l'Afrique du Sud maintient sa politique raciste actuelle. Le système d'*apartheid* condamne la majorité en Afrique du Sud à une vie de citoyens de deuxième classe, refuse la nationalité à des millions de personnes dans leur propre pays et provoque la migration forcée de milliers de personnes vers les taudis des zones rurales dans de prétendus foyers nationaux. Cette politique ne peut subsister que par la répression. C'est une politique qui mènera au désastre. A la fin, elle succombera, mais au prix de grandes souffrances humaines.

272. Quelques indices apparaissent d'une prise de conscience croissante de la communauté blanche en Afrique du Sud de son isolement dans le monde. Cependant, les tentatives tendant à restructurer et à transformer l'*apartheid* ne créeront pas une société libre et juste. Il ne peut y avoir de compromis lorsqu'il s'agit du principe de l'égalité de tous les êtres humains et de la nécessité de le mettre en pratique. La nécessité d'exercer une pression internationale concertée sur l'Afrique du Sud, pour la contraindre à changer sa politique, ne doit pas être amoindrie par les événements récents; au contraire cette pression doit être maintenue, maintenant que quelque chose bouge. Le Conseil de sécurité doit, par conséquent, continuer d'envisager des mesures sélectives pour augmenter la pression sur l'Afrique du Sud.

<sup>8</sup> Conférence sur la coordination du développement en Afrique australe, tenue à Arusha les 3 et 4 juillet 1979.

<sup>9</sup> Conférence sur la coordination du développement en Afrique australe, tenue à Lusaka le 1<sup>er</sup> avril 1980.

273. La violation des principes de la Charte est évidente au Kampuchea. Le peuple de ce pays a vécu une période de despotisme barbare sur son propre territoire, suivie par l'invasion et l'occupation étrangères.

274. Comme le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande l'a déclaré au nom des Neuf lors de la dernière session de l'Assemblée<sup>10</sup>, une solution du problème doit être basée sur l'indépendance du Kampuchea, sans aucune présence militaire étrangère, quelle qu'elle soit, sur le maintien de relations amicales avec tous les pays de la région et l'octroi d'une assistance internationale pour son relèvement. Dans la déclaration commune publiée à l'issue de la deuxième Réunion ministérielle Association des nations de l'Asie du Sud-Est - Communauté économique européenne, qui s'est tenue à Kuala Lumpur les 7 et 8 mars derniers, nous avons demandé la mise en œuvre, dans les plus brefs délais, de la résolution 34/22 de l'Assemblée générale et nous avons aussi demandé à toutes les parties de faire tous leurs efforts pour éviter que les hostilités ne s'étendent aux pays voisins de l'Association et que ne s'élargisse la zone de conflit [voir A/35/129, annexe II].

275. Mon gouvernement est particulièrement préoccupé par la recrudescence de la tension au cours des derniers mois dans la région frontalière entre la Thaïlande et le Kampuchea et des conséquences graves qu'elle peut avoir pour les Kampuchéens très nombreux qui se sont réfugiés dans cette région. L'incursion en Thaïlande qui a eu lieu à la fin du mois de juin a accru dangereusement la tension, menaçant encore plus la stabilité du Sud-Est asiatique dans son ensemble et causant d'autres souffrances humaines. Il faut que tous les intéressés fassent preuve de modération dans cette situation qui risque de devenir explosive.

276. Malgré l'absence de solution politique, notre organisation a, cependant, remporté quelque succès dans le domaine humanitaire. Le danger immédiat de famine généralisée et ses conséquences, qui menaçait le Kampuchea, l'année dernière, semble être dans une certaine mesure écarté. Cela est dû, pour une bonne part, aux efforts héroïques des institutions de secours internationales. Je réaffirme le soutien de l'Irlande aux activités de ces institutions dans leurs efforts pour aider tous ceux qui en ont besoin, sans discrimination, et j'espère que ces institutions bénéficieront également de toute la coopération des autorités intéressées.

277. En Afghanistan, également, tout règlement doit prévoir le retrait des troupes étrangères. L'Afghanistan doit pouvoir reprendre sa politique de neutralité et de non-alignement traditionnelle, rester à l'écart de la compétition entre les puissances et maintenir ses relations amicales avec les pays voisins. Des conditions doivent être créées qui permettront à l'Afghanistan de déterminer son propre régime et de décider de son propre avenir, à l'abri de toute intervention de l'extérieur, conformément à la résolution ES-6/2, adoptée le 14 janvier dernier par l'Assemblée générale.

278. Les peuples du monde comme les Nations Unies elles-mêmes sont de plus en plus conscients de l'importance des droits fondamentaux de l'homme et de la nécessité de les protéger. Hélas, cette conscience pourtant toujours plus vive a été encouragée principalement par le fait que les

droits de l'homme sont violés systématiquement et largement dans bien des parties du monde. Dans le domaine des droits de l'homme, le sort des réfugiés et des personnes déplacées dans bien des parties du monde l'illustre de manière dramatique. Malheureusement, les gouvernements continuent d'agir au mépris de leurs engagements internationaux.

279. De fait, la Commission des droits de l'homme a redoublé d'efforts et il importe qu'elle continue à développer ses pouvoirs d'enquête et reçoive toute la coopération voulue à cette fin. Il est particulièrement important que les enquêtes entreprises par les Nations Unies, en vertu de procédures publiques ou privées, ne soient pas conclues avant que des résultats satisfaisants soient obtenus. Nous devons aussi poursuivre dans cette assemblée les efforts tendant à parvenir à un accord sur l'amélioration des mécanismes des Nations Unies sur les droits de l'homme et à donner au Secrétariat les ressources voulues pour lui permettre d'être plus efficace.

280. Des progrès ont été constatés dans l'établissement de règles juridiques. La dernière session de la Commission des droits de l'homme a avancé sensiblement en adoptant plusieurs parties du projet de convention sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>11</sup>. La création d'un groupe de travail tendant à examiner le sort des personnes disparues et portées disparues constitue un succès très net de la session et atteste de la reconnaissance de plus en plus vive du problème. Car lorsque les autorités peuvent dire qu'elles ne savent pas où se trouve telle ou telle personne, on peut dire que cette personne est privée de tous ses droits.

281. A propos des droits de l'homme, j'ai le devoir de parler de la détention continue en otages des membres du personnel de l'ambassade américaine à Téhéran, au mépris flagrant du droit international et des principes humanitaires. L'Irlande respecte pleinement l'indépendance de l'Iran et le droit du peuple iranien de déterminer son propre avenir. Dans leur propre intérêt et dans celui de la communauté internationale, j'en appelle à nouveau au Gouvernement et au peuple iraniens pour qu'ils respectent les droits des autres, qui n'ont peut-être pas les mêmes convictions politiques ou religieuses, et pour qu'ils défendent les principes fondamentaux et humanitaires ainsi que les règles établies du droit international, notamment en relâchant les otages.

282. A la base d'un grand nombre de problèmes en cours figurent les disparités flagrantes qui persistent entre nations riches et pauvres. Ces disparités ne sont pas seulement inacceptables en soi mais peuvent menacer véritablement la paix et la stabilité. Les millions d'êtres humains qui, sans en être responsables le moins du monde, végètent dans une misère et une famine qui n'a pas de fin, ne peuvent accepter ce sort indéfiniment. La justice réclame que leur condition soit modifiée de toute urgence et efficacement.

283. La communauté internationale, par l'entremise des Nations Unies, a pris la tête des secours tendant à apporter des changements à cette situation et, depuis quelques dizaines d'années, des progrès ont été faits dans l'amélioration des conditions des plus démunis dans les pays en développement. Mais la situation demeure critique et il reste encore beaucoup à faire. Nous ne devons pas seule-

<sup>10</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières, 8<sup>e</sup> séance, par. 48.

<sup>11</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément n° 3 (E/1980/13 et Corr. 1 et 2), chap. VIII.

ment aider ceux qui souffrent des effets du sous-développement; nous devons aller au cœur même du sous-développement.

284. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est terminée récemment était marquée essentiellement par la volonté d'unir nos efforts pour agir à cette fin. Le texte convenu de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [voir A/35/464] vise le cadre général de notre programme au cours des 10 années à venir, fixe nos priorités et stipule que les résultats des conférences ultérieures des Nations Unies et d'autres conférences importantes, y compris des négociations globales, pourront y être incorporés au fur et à mesure.

285. Mon gouvernement regrette cependant que la onzième session extraordinaire n'ait pas pu terminer sa tâche et que les travaux sur les procédures et l'ordre du jour des négociations globales n'aient pu être achevés. Il faut que nous le fassions à la présente session pour que la nouvelle série de négociations globales puisse commencer au début de 1981. Nous estimons que les négociations globales peuvent être vitales et, en favorisant la croissance et le développement, peuvent être bénéfiques non pas seulement pour le monde en développement mais pour toute la communauté internationale.

286. L'Irlande, tant sur le plan national qu'international, est résolue à jouer pleinement son rôle dans la relance du dialogue Nord-Sud. Je puis réaffirmer ici que mon pays, sans être riche ni puissant, a décidé de se rapprocher le plus possible de l'objectif des 0,7 % pour l'aide publique au développement, dès que nos ressources le permettront. Etant donné notre stade actuel de développement et les nombreux besoins sociaux et économiques d'une population jeune et croissante, nos progrès ne seront peut-être pas aussi rapides que nous le souhaiterions. Cependant, nous avons l'intention de maintenir le courant de plus en plus important des transferts publics dans les 10 années à venir.

287. En puisant dans notre expérience récente du développement, nous espérons, en Irlande, coopérer avec les peuples des pays en développement et les aider à se libérer eux-mêmes du piège du sous-développement.

288. S'agissant des parties du monde qui sont troublées et agitées, on me permettra d'évoquer une question qui touche une région proche de notre pays. La violence tragique qui marque la vie quotidienne de l'Irlande du Nord dure depuis plus de 10 ans maintenant.

289. Dans ce problème comme dans les autres, nous devons faire la différence entre les symptômes et les causes. Les symptômes en Irlande du Nord sont évidents et les causes sont profondes, et elles ne pourront être résolues par des mesures de sécurité seulement.

290. La division de l'Irlande il y a 60 ans et la création de l'Irlande du Nord en tant que région dépendant du Royaume-Uni était une erreur de la part du Gouvernement britannique, qui croyait ainsi résoudre un grand problème de l'heure. D'une part, il devait accepter les exigences de la majorité de la population du pays qui voulait que l'Irlande soit indépendante; d'autre part, les intérêts et les sentiments britanniques réclamaient des mesures pour répondre au vœu d'une minorité unioniste qui voulait rester unie à la Grande-Bretagne.

291. Au lieu de résoudre la difficulté, cependant, cette solution n'a fait qu'aggraver la situation dans ce qui est maintenant l'Irlande du Nord. La région a été conçue artificiellement non sur une base géographique ou historique mais en vue de créer une unité où la population de sentiment unioniste aurait nécessairement la majorité. Cela incluait donc aussi une nouvelle et substantielle minorité de nationalistes qui partageait l'aspiration à l'unité et à l'indépendance de la majorité de la population d'Irlande, aspiration qui se trouvait frustrée par le nouvel arrangement.

292. Soixante ans se sont écoulés depuis la division de l'Irlande. Au cours de ces 60 ans, bien que l'immense majorité de la population d'Irlande – au nord et au sud – souhaite la paix et déteste la violence et bien que les Gouvernements britannique et irlandais aient agi vigoureusement pour repousser la violence, presque tous les 10 ans cette violence réapparaît en Irlande du Nord. Manifestement, l'Irlande du Nord en tant qu'entité et le règlement qui l'a instituée ont échoué. Il est évident qu'une instabilité fondamentale dans la structure même de la région a empêché l'apparition d'une vie sociale et politique normale et a trop fréquemment trouvé son expression dans la violence.

293. La région est essentiellement instable car elle n'a jamais pu recueillir le type de consensus politique qui, dans des sociétés plus normales, existe malgré les divergences de partis. De ce fait, l'existence même de l'Irlande du Nord a toujours été la question fondamentale, et l'est toujours depuis 60 ans. La majorité s'est toujours sentie en insécurité, craignant que l'arrangement qui a fait d'elle la majorité ne soit troublé; la minorité, de son côté, a vu ses aspirations à l'unité irlandaise frustrées, s'est sentie victime de la discrimination et exclue, en pratique, d'une participation politique effective, dans une région dont elle avait mis en question l'existence.

294. Le résultat est que la vie politique normale a été déformée et que les divisions communautaires fondées sur les différences d'histoire ou de religion se sont accentuées au lieu de diminuer.

295. Même maintenant, 60 ans plus tard, de nouveaux efforts sont déployés pour trouver des structures de gouvernement régionales qui tiendraient compte des intérêts de tous les secteurs de la communauté à l'intérieur de l'Irlande du Nord. Un grand nombre d'injustices passées ont été réellement redressées ces dernières années. Mais la crainte et le sentiment d'insécurité demeurent et les forces de la violence de l'extrémisme de part et d'autre de cette communauté divisée ont exploité la situation à leurs propres fins étroitement conçues.

296. Le prix de la violence sur une aussi petite surface est atterrant. Depuis 10 ans, plus de 2 000 personnes ont été tuées et 25 000 blessées. Il y a eu 27 000 échanges de coups de feu et près de 7 000 explosions. Du point de vue humain, ces chiffres témoignent d'une société pratiquement assiégée dans laquelle les habitants d'aucun quartier ne peuvent même se rappeler ce qu'étaient les conditions pacifiques. Le malaise social et le marasme économique de l'Irlande du Nord sont peut-être plus troublants encore. En raison d'une instabilité persistante, des possibilités précieuses de développement économique ont été perdues. La production agricole et industrielle est plus faible qu'au début des années 70. La population, qui avait augmenté jusqu'aux années 70, plafonne maintenant ou diminue. Le

chômage général est de 15 % et, dans certaines régions, il atteint même 28 %.

297. Pour les jeunes, en particulier, la situation est très sombre. Beaucoup sont arrivés dans une société régie par la violence et les privations. Leurs chances de trouver un travail et de s'assurer un niveau de vie décent sont minimales. Ces conditions sociales offrent un terrain extrêmement fertile au désordre et à l'extrémisme.

298. Mon gouvernement ne peut considérer que ces conditions sont propres à l'Irlande du Nord seulement ou qu'elles sont étrangères à la vie quotidienne du reste de l'Irlande. Elles existent dans notre pays. Elles affectent la population de l'Irlande, quelle que soit sa tradition. En fait, en raison de ce qui se passe en Irlande du Nord, mon gouvernement consacre proportionnellement plus que le Royaume-Uni à la seule sécurité. On dit que la prospérité est indivisible. Il en est malheureusement de même de l'instabilité. Les conditions dont j'ai parlé risquent d'ailleurs d'avoir des répercussions en dehors de l'Irlande, car les troubles qui sévissent dans un pays aujourd'hui peuvent s'étendre à bien d'autres.

299. Voilà les raisons de fond pour lesquelles mon gouvernement a comme principale priorité politique la recherche d'une solution pacifique au problème de l'Irlande du Nord. Nous sommes résolus à rechercher un règlement durable et global du problème.

300. Quand je songe aux 10 dernières années, il m'est difficile de ne pas conclure qu'une bonne partie des efforts politiques en Irlande du Nord n'ont porté que sur les symptômes. Les efforts déployés pour trouver des structures équitables de gouvernement dans le cadre actuel de l'Irlande du Nord n'ont rien donné parce qu'il ne se sont pas attaqués aux racines du problème. Je ne veux pas écarter d'un revers de la main la dernière tentative, qui se poursuit encore, mais il est difficile, d'après ce que nous savons des positions et des espoirs des intéressés, d'être optimiste.

301. Il faut, à mon avis, dépasser les efforts actuels pour trouver des structures de gouvernement portant uniquement sur l'Irlande du Nord. Le cadre d'une solution doit tenir pleinement compte de trois autres dimensions vitales : les relations entre le Nord et le Sud dans l'île de l'Irlande; les relations — déjà très étroites dans bien des domaines — entre la Grande-Bretagne et l'Irlande; et l'appartenance des deux pays à la Communauté européenne.

302. Les relations entre le Nord et le Sud, en Irlande, sont essentielles; il s'agit d'une réalité géographique, historique, politique, économique, sociale et culturelle. L'histoire montre que la division de l'Irlande n'a tout simplement rien donné. De ce fait, mon gouvernement souhaite un arrangement dans le cadre duquel les Irlandais et les Irlandaises gèreraient les affaires de toute l'Irlande, dans une association véritablement constructive, sans la présence britannique mais avec la bonne volonté active de la Grande-Bretagne à l'égard de tout arrangement que l'Irlande pourrait élaborer dans le cadre d'un accord.

303. Mon gouvernement est prêt à discuter avec tous les représentants de l'Irlande du Nord au sujet des arrangements nécessaires pour sauvegarder leurs intérêts et leurs traditions. Mon gouvernement est certain qu'on peut leur donner satisfaction. Nous sommes prêts à aller très loin, plus loin peut-être qu'ils ne le pensent, pour parvenir à un accord sur de nouveaux arrangements, en nous tournant

non pas vers le passé mais vers l'avenir, pour apporter la paix et la stabilité dans une région troublée depuis trop longtemps.

304. Cela dit, je m'empresse d'ajouter que les attitudes que nous avons constatées jusqu'ici ont été marquées par les garanties sans réserve données à la section unioniste de la population de l'Irlande du Nord par les gouvernements britanniques successifs. Cela a encouragé cette partie de la population à opposer par avance son veto à toute proposition. C'est pourquoi nous estimons qu'une déclaration du Gouvernement britannique disant qu'il veut encourager l'unité de l'Irlande, par voie d'accord et dans la paix, pourrait ouvrir la voie à une situation entièrement nouvelle et nous aider, en Irlande, à trouver des structures nouvelles, dans l'accord général, qui apporteraient une paix durable à l'île d'Irlande.

305. Manifestement, la discussion de cette question doit être portée à un autre niveau entre les gouvernements souverains de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, et ce dans le cadre de la deuxième dimension plus vaste dont j'ai parlé tout à l'heure : les relations uniques entre le peuple de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et celui de la République. Que ces relations soient uniques a été explicitement reconnu par le Premier Ministre irlandais, M. Haughey, et par le Premier Ministre britannique, Mme Thatcher, dans le communiqué qu'ils ont publié à l'issue de leurs pourparlers à Londres, en mai dernier. Ils ont convenu, à cette occasion, de resserrer la coopération politique entre leurs gouvernements respectifs et de se réunir périodiquement; ils ont également convenu de développer ces relations uniques entre leurs peuples, dans l'intérêt de la paix et de la réconciliation.

306. Enfin, il y a une dimension encore plus vaste : le fait que la Grande-Bretagne et l'Irlande toutes deux font partie de la Communauté européenne. Liés ensemble à ce groupe plus vaste, les deux pays, avec leurs autres partenaires, ont trouvé des formes nouvelles de coopération qui se complètent et qui resserrent leurs relations bilatérales déjà étroites. Manifestement, le fait que les deux pays appartiennent à une communauté plus large, qui s'est engagée à intégrer plus étroitement ses peuples, offre un cadre favorable dans lequel les deux gouvernements peuvent espérer résoudre le problème apparemment insoluble qui a été légué à leurs deux peuples par une histoire commune.

307. Ai-je besoin d'ajouter que ce nouvel arrangement en Irlande que mon gouvernement souhaite voir réaliser doit se fonder entièrement sur l'accord et le consentement ? Nous ne voulons forcer ni dominer personne, nous rejetons totalement la violence et nous continuerons de nous y opposer avec vigueur.

308. En bref, notre attitude à l'égard de ce problème, qui nous est proche, est celle que j'ai recommandée à l'Organisation au début de mon discours. Nous nous engageons à faire des efforts pour apporter une paix juste et durable dans notre île et nous rejetons ceux qui ont recours à la violence. Nous nous engageons à appliquer, dans notre propre cas, les principes que nous recommandons aux autres et qui sont les principes fondamentaux de la Charte de l'Organisation.

309. Nombre de ceux qui ont parlé avant moi de cette tribune, au cours du débat général, ont dépeint sombrement la situation mondiale actuelle. Je ne sais si cette opinion de

la situation internationale aujourd'hui est totalement justifiée, mais il est vrai, en tout cas, que l'atmosphère internationale est plus difficile maintenant qu'il y a un an. Je crois qu'aujourd'hui plus que jamais il est important de défendre et de respecter les principes de l'Organisation tels qu'ils sont consacrés dans la Charte. Ma délégation s'est efforcée de le faire depuis qu'elle est devenue Membre de l'Organisation, il y a 25 ans.

310. Aujourd'hui, du haut de cette tribune, je m'engage, au nom de mon gouvernement et de mon pays, à continuer de le faire dans toute la mesure de nos moyens.

311. M. SAVETSILA (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation est très heureuse d'adresser à M. Rüdiger von Wechmar ses sincères félicitations à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Au nom de la délégation thaïlandaise, qui a l'honneur d'avoir été élue à l'un des postes de vice-président de l'Assemblée, je voudrais dire combien nous sommes satisfaits de voir un digne représentant d'un grand pays, la République fédérale d'Allemagne, avec lequel la Thaïlande a des relations étroites et cordiales, présider à nos débats. A ce stade de la vie de l'Organisation, à un moment où nous devons faire face à de nombreuses questions intractables qui ont de graves incidences sur la paix mondiale, il est rassurant de voir diriger nos débats par une personne aussi expérimentée. Le nombre sans précédent des points inscrits à notre ordre du jour, cette année, témoigne bien de la confiance que cette assemblée a dans ses grandes qualités, ses talents diplomatiques et son énergie qui a fait ses preuves. Ma délégation est certaine que cette confiance est bien placée.

312. En outre, la délégation thaïlandaise a l'honneur d'exprimer sa profonde et sincère gratitude à M. Salim Ahmed Salim, président de la trente-quatrième session, pour l'incalculable contribution qu'il a apportée aux travaux de notre organisation au cours de son mandat. Non seulement il s'est distingué lui-même au Siège de l'Organisation dans une année particulièrement chargée pour l'Assemblée générale, mais également il s'est donné la peine de se rendre dans de nombreux pays, y compris la Thaïlande, afin de se rendre compte lui-même de certaines des questions difficiles auxquelles doivent faire face les Nations Unies. Les services qu'il a rendus à la communauté internationale lui ont valu, à lui-même, à son pays et à l'Afrique l'admiration et la gratitude des gouvernements et des peuples du monde entier.

313. Au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, ma délégation félicite chaleureusement la délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation mondiale a acquis ainsi son cent cinquante-quatrième Etat Membre grâce au processus de décolonisation qui, récemment, a abouti aussi à l'admission du Zimbabwe. Ma délégation renouvelle ses souhaits de chaleureuse bienvenue à cet Etat africain qui, pour la première fois, participe aux travaux d'une session ordinaire de l'Assemblée générale. Les Nations Unies ont toute raison d'être fières de leurs succès dans le domaine de la décolonisation, notamment à la veille du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Chaque fois qu'un Etat nouvellement indépendant entre dans la famille des Nations Unies, l'Organisation mondiale récolte les fruits de ses efforts longs et ardues, et c'est l'humanité qui en est le véritable bénéficiaire.

314. La Thaïlande attend avec intérêt le jour où la Namibie obtiendra sa souveraineté et sa pleine indépendance – assorties de l'intégrité territoriale et de l'intégrité de ses ressources naturelles – et où elle occupera la place qui lui revient de droit dans la famille des nations.

315. C'est pourquoi il est regrettable que la situation en Namibie continue d'être une source de vive préoccupation pour le monde et une menace pour la paix et la sécurité internationales. La Namibie continue d'être occupée par l'Afrique du Sud, qui, systématiquement, pille ses ressources naturelles, au mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le processus de règlement négocié, conformément à la proposition approuvée par le Conseil de sécurité, est arrivé à une impasse, en raison de l'intransigeance et de la duplicité du régime de Pretoria.

316. La Thaïlande qui, depuis de nombreuses années, a imposé un embargo commercial sur les articles en provenance d'Afrique du Sud, déplore vivement les efforts déployés par ce régime pour consolider son occupation illégale de la Namibie et exploiter les richesses de ce pays avec l'aide de sociétés multinationales étrangères. Le monde doit continuer de condamner ces actions et d'exercer des pressions de toute sorte sur le régime de Pretoria afin d'assurer, sans plus de retard, l'exercice du droit du peuple namibien à l'autodétermination. L'Afrique du Sud doit mettre fin à son obstruction prolongée au processus de règlement tel qu'il a été entériné par le Conseil de sécurité dans sa résolution 435 (1978), de même qu'elle doit cesser ses actes d'agression contre les Etats africains voisins. L'Afrique du Sud doit prendre les mesures nécessaires pour réduire les tensions dans la région, y compris l'abolition de son odieux système de discrimination raciale et d'*apartheid*, et elle doit reconnaître les droits légitimes de la majorité de sa population.

317. Tant que les principes de la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Organisation ne seront pas scrupuleusement respectés par Pretoria, la violence croissante et le conflit seront un événement quotidien. Tant que les chaînes du colonialisme n'auront pas été rompues en Namibie et que le peuple namibien ne sera pas en mesure de décider de son propre destin, à l'abri de l'intervention étrangère, de la subversion et de la coercition, les perspectives de paix et de stabilité dans la région de l'Afrique australe seront bien sombres. Le moment approche où l'Organisation mondiale devra être prête à amener Pretoria à se conformer aux obligations de la Charte. Sinon, le défi lancé à l'Organisation mondiale et l'obstruction de l'Afrique du Sud à un règlement pacifique persisteront, aboutissant inévitablement à une conflagration générale dans cette partie du monde.

318. Venant d'une région du monde qui connaît également une grave menace à la paix mondiale, à la suite d'une occupation étrangère illégale et de la privation des droits d'un peuple à l'autodétermination et à son retour dans ses foyers, ma délégation comprend parfaitement le sort du peuple palestinien. Non seulement ce peuple doit bénéficier d'une assistance humanitaire urgente, mais aussi ses droits inaliénables doivent être garantis, y compris son droit à l'autodétermination, son droit à l'indépendance nationale, ainsi que son droit à retourner dans ses foyers et à recouvrer ses biens. En même temps que les droits légitimes du peuple palestinien sont reconnus, y compris son droit de constituer un Etat, le droit légitime de l'Etat d'Israël d'exister à l'inté-

rieur de frontières sûres et reconnues doit lui aussi être garanti. Pour sa part, Israël doit se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967, mettre fin à toutes actions unilatérales touchant les territoires occupés — et s'abstenir de toutes nouvelles actions unilatérales —, en violation des résolutions pertinentes de l'ONU et du droit international. Ce n'est que par une reconnaissance mutuelle de leurs droits légitimes que les peuples israélien et palestinien pourront coexister pacifiquement et qu'un règlement juste et durable deviendra réalité au Moyen-Orient. Il est également indispensable, pour que les Palestiniens puissent exercer librement leur droit à l'autodétermination, que toutes les forces israéliennes soient retirées des territoires occupés et que l'OLP, qui est reconnue par l'Assemblée générale comme étant le seul représentant légitime du peuple palestinien, se voie attribuer le rôle approprié auquel elle a droit dans toutes négociations de paix au Moyen-Orient.

319. Ma délégation regrette la décision unilatérale d'Israël d'annexer la partie orientale de Jérusalem et de proclamer la ville comme étant sa capitale. Cette mesure illégale d'Israël a été prise presque immédiatement après sa septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, sur la question de Palestine, malgré l'opposition unanime bien marquée de l'Organisation mondiale à la décision imminente. S'il était besoin de preuve supplémentaire de l'opinion mondiale, la réunion du Conseil de sécurité qui a suivi et son résultat devraient être un témoignage suffisant.

320. A mesure qu'approche la date limite du 15 novembre — fixée pour qu'Israël respecte la résolution ES-7/2 de la session extraordinaire d'urgence — ma délégation espère ardemment que la raison l'emportera, que la lumière se fera et que l'on saura trouver une issue à cette impasse.

321. La crise prolongée au Liban est une autre tragédie qui a frappé le Moyen-Orient. Dorénavant, toutes les parties devraient s'abstenir de s'immiscer dans les affaires intérieures de ce pays déchiré par la violence; elles doivent cesser leurs activités belliqueuses qui ont fait d'un pays prospère un pays ruiné. Ma délégation espère qu'une solution pacifique sera trouvée, laquelle permettra de sortir du cercle vicieux de l'effusion de sang et de la destruction.

322. Une nouvelle crise est apparue avec la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Ma délégation espère que la résolution 479 (1980) adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité et demandant un cessez-le-feu immédiat, sera appliquée; elle espère aussi que les efforts de la Conférence islamique, avec la coopération et l'appui d'autres pays — notamment des grandes puissances — aboutiront et permettront de mettre fin au conflit armé qui oppose deux États islamiques voisins et frères.

323. J'en viens maintenant à l'Asie du Sud-Est. La situation au Kampuchea n'est pas simplement un problème régional mais aussi un problème mondial; elle reste l'un des principaux sujets d'inquiétude de l'Assemblée générale. L'an dernier, cette assemblée a adopté à une majorité écrasante la résolution 34/22 qui demandait notamment la cessation des hostilités, le retrait des forces étrangères et le libre exercice du droit à l'autodétermination par le peuple du Kampuchea. Cette résolution, c'est regrettable, a été rejetée par la République socialiste du Viet Nam, et par voie de conséquence, le Kampuchea continue d'être occupé par des forces étrangères. En outre, dans la campagne qu'il

mène pour légitimer son invasion et son occupation du Kampuchea, le Viet Nam a essayé de détourner l'attention de la situation au Kampuchea et de la faire porter sur la situation qui règne à la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Dans le même temps, et pour donner encore plus de crédibilité à cette manœuvre, les forces vietnamiennes au Kampuchea ont augmenté leurs activités le long de cette frontière et ont accéléré le rythme de leurs violations contre la souveraineté et l'intégrité territoriales de la Thaïlande. L'exemple le plus flagrant remonte aux 23 et 24 juin derniers, dates auxquelles d'importantes unités des forces vietnamiennes ont monté des attaques simultanées sur deux villages de l'intérieur de la Thaïlande et sur des camps de réfugiés le long de la frontière, causant de nombreuses pertes en vies humaines dans les rangs de la défense thaïlandaise, faisant d'innocentes victimes parmi les villageois et les réfugiés kampuchéens. Les incursions armées ont aussi bouleversé complètement le système des secours internationaux et les opérations alimentaires le long de la frontière, qui permettaient de maintenir en vie des centaines de milliers de civils kampuchéens. Les assaillants ont été finalement repoussés, laissant derrière eux plus de 70 cadavres et sept de leurs camarades qui ont été capturés par les forces de défense thaïlandaises. Les nombreuses armes abandonnées par les envahisseurs constituent la preuve irréfutable de leur débâcle. En perpétrant des violations de ce genre de la souveraineté de la Thaïlande, et ce en dépit de promesses nombreuses du contraire faites par les dirigeants vietnamiens, le but de ces derniers semble être clair, à savoir : intimider la Thaïlande et ses partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour les amener à accepter la situation au Kampuchea et obliger les institutions internationales à reconnaître le régime de Phnom Penh comme étant le seul canal possible d'aide.

324. Les ministres des affaires étrangères de l'Association, lors de leur réunion à Kuala Lumpur les 25 et 26 juin 1980 [A/35/328-S/14060], ont réfuté les divers arguments qui avaient été avancés pour justifier la perpétration de l'occupation du Kampuchea et reconnaître le régime mis en place à Phnom Penh par les forces vietnamiennes. Les ministres des affaires étrangères ont réitéré leur opinion selon laquelle aucun régime mis en place par des forces étrangères d'occupation, quelle que soit son apparence de légitimité, ne peut correspondre aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies. C'est pour cela que ma délégation, les autres délégations membres de l'Association, de même que la grande majorité des États Membres de l'ONU, continuent d'appuyer les pouvoirs du Kampuchea démocratique à l'ONU. Nous demandons instamment à cette assemblée de continuer à soutenir la présence du Kampuchea démocratique à l'Organisation.

325. Il a toujours été et il continuera d'être de l'intérêt de la Thaïlande d'œuvrer pour la paix. Les gouvernements qui se sont succédé depuis 10 ans dans ce pays ont consacré les ressources et l'énergie de la nation au développement économique et social. Les progrès enregistrés sont impressionnants à bien des égards et la Thaïlande recherche activement la stabilité régionale pour promouvoir le progrès. Et, pour atteindre ce but, la paix est une condition préalable.

326. A ce propos, la Thaïlande se félicite des efforts personnels consentis par le Secrétaire général et de la visite que ce dernier a effectuée dans la région dans des circonstances très difficiles en juillet dernier. L'initiative prise par le Secrétaire général montre bien son dévouement; elle prouve

qu'il est prêt à travailler, au nom de l'Organisation mondiale, pour la paix. Une heureuse réduction de la tension dans cette région a résulté de sa visite et a permis au système de secours alimentaire le long de la frontière de reprendre, augmentant ainsi les ressources en nourriture et en plants de riz destinés à 1 million de Kampuchéens dans la partie occidentale du pays. La Thaïlande a reçu le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam en mai 1980 et reste prête à poursuivre un dialogue constructif ici, à New York, ou ailleurs.

327. Sensible au sort du peuple khmer décimé par la famine et la maladie, la Thaïlande a, l'an dernier, coopéré étroitement dans le domaine humanitaire avec le Secrétaire général, les institutions des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations non gouvernementales. La Thaïlande a, sans discrimination, facilité la fourniture et l'acheminement d'aide par la frontière aussi bien que par Kompong Som et Phnom Penh. Elle a été la première à demander la tenue d'une conférence humanitaire importante, qui s'est tenue à Genève en mai de cette année<sup>1 2</sup>, pour obtenir un complément d'aide pour les programmes de secours internationaux. Le Gouvernement et le peuple thaïlandais sont fiers de jouer un rôle dans ce programme d'assistance internationale par les secours à travers la frontière et par le truchement d'une distribution directe, que la situation géographique et la politique humanitaire de la Thaïlande permettent. Ces deux facteurs constituent bien évidemment un énorme fardeau pour la Thaïlande, qui doit s'occuper de 300 000 réfugiés indochinois et personnes déplacées. Elle doit également faire face au problème que représentent 200 000 villageois thaïlandais déplacés à la suite des mouvements massifs de populations venant des pays voisins.

328. Grâce aux contributions des pays donateurs ainsi qu'aux efforts de l'Organisation des Nations Unies et de son Secrétaire général, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations concernées, ce fardeau pour notre pays, dans une grande mesure, a été allégé. Toutefois, la situation comporte des risques à court terme et à long terme pour la sécurité et le bien-être des habitants de la Thaïlande. C'est pourquoi mon gouvernement a toujours eu et continue d'avoir l'intention d'alléger ce fardeau par tous les moyens possibles conformément aux principes humanitaires généralement reconnus et au droit inaliénable des peuples à retourner chez eux dans la sécurité. C'est pourquoi, lorsque le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a demandé la coopération du Gouvernement royal thaïlandais dans un programme volontaire de rapatriement pour les réfugiés kampuchéens en Thaïlande, cette coopération a été accordée très rapidement. Le Viet Nam a saisi ce prétexte pour lancer des attaques armées contre la Thaïlande les 23 et 24 juin 1980, prétendant que les forces de résistance du Kampuchea étaient approvisionnées sous le couvert de ce programme international. Cependant, en ce qui concerne 100 000 personnes d'origine kampuchéenne, qui ont été rapatriées du Viet Nam au début de l'an dernier, ce droit a été reconnu et exercé. L'on a, par la suite, prétendu que la majorité d'entre elles n'étaient nullement kampuchéennes mais d'origine vietnamienne, et qu'elles avaient été réinstallées au Kampuchea pour provoquer un changement démographique

favorable aux forces d'occupation. De plus, dans le communiqué de presse du 26 juin 1980 publié par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, simultanément ici et à Genève, il était déclaré sans ambiguïté aucune que :

"Afin d'assurer le caractère librement consenti du retour conformément au mandat humanitaire du Haut Commissaire, le Gouvernement thaïlandais a autorisé le HCR à contrôler le caractère librement consenti du rapatriement.

"...

"L'accord... prévoit que les mouvements soient surveillés à chaque étape par toutes les parties intéressées y inclus les représentants des agences bénévoles et de la presse."

329. A la suite de cet accord, le mouvement de rapatriement a démarré le 17 juin 1980 et a été interrompu par les actes militaires vietnamiens des 23 et 24 juin 1980. Dans l'ensemble, moins de 10 000 Kampuchéens, dont la majorité des femmes et des enfants, ont été rapatriés au titre de ce programme.

330. Dans sa recherche de la paix, la Thaïlande attend de cette session de l'Assemblée générale des mesures positives. L'invasion et l'occupation d'un pays par les forces militaires d'un autre représentent un problème pour la communauté mondiale. La souveraineté et l'indépendance du Kampuchea et le droit de son peuple à l'autodétermination sont des principes qui doivent être respectés par la communauté mondiale. Il est indispensable pour les petites nations comme la Thaïlande de respecter ces principes pour leur propre survie et pour la paix mondiale.

331. La Thaïlande n'insiste pas pour que le problème du Kampuchea, des réfugiés indochinois ou du secours humanitaire soit réglé conformément aux opinions d'une nation donnée. Il faut tenir compte des intérêts légitimes d'autrui. Elle pense que les solutions justes et durables à des problèmes d'une telle importance ne sont possibles que lorsqu'elles bénéficient de l'appui de la communauté mondiale tout entière agissant en harmonie avec les principes de la Charte des Nations Unies. Une solution reposant sur des termes dictés par un pays en vertu de son occupation illégale d'un autre pays n'est pas une solution, parce que cela porte en soi les semences de la tension et d'un conflit futur.

332. Consciente du mandat de la trente-quatrième session, la Thaïlande a consulté un large éventail d'Etat Membres pour trouver de nouvelles propositions concernant le Kampuchea, qui pourraient être examinées par l'Assemblée. Nous nous sommes efforcés d'élargir les voies qui pourraient mener à la paix en Asie du Sud-Est. Un projet de résolution global, constructif et souple a été déposé à l'Assemblée générale [A/35/L. 2].

333. Reconnaissant l'urgence qu'il y a à désamorcer les tensions dans la région de l'Asie du Sud-Est, la Thaïlande et ses partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, compte tenu de la résolution 34/22 de l'Assemblée générale, ont proposé la convocation, au début de 1981, d'une conférence internationale sur le Kampuchea, avec la participation de toutes les parties concernées pour négocier un règlement pacifique du conflit actuel au Kampuchea, afin de trouver un accord sur, notamment, ce qui suit : premièrement, le retrait total des troupes étrangères du Kampuchea conformément à un calendrier précis vérifié par les Nations Unies; deuxièmement, des mesures

<sup>1 2</sup> Réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen, tenue à Genève les 26 et 27 mai 1980.

prises par les Nations Unies pour assurer le respect du maintien de l'ordre et le respect des principes fondamentaux des droits de l'homme au Kampuchea; troisièmement, des mesures prises par les Nations Unies pour garantir la non-ingérence des puissances extérieures dans les affaires intérieures du Kampuchea; quatrièmement, des élections libres supervisées par les Nations Unies au Kampuchea; cinquièmement, des garanties contre l'introduction de forces étrangères au Kampuchea; sixièmement, des garanties du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Kampuchea; et, septièmement, des garanties qu'un Kampuchea indépendant et souverain ne constituera pas une menace pour ses voisins.

334. En attendant ce règlement, le secours humanitaire donné à la population civile du Kampuchea, y compris à la partie de cette population qui a cherché refuge en Thaïlande, doit se poursuivre et tout effort doit être fait pour garantir que cette assistance atteindra ses destinataires sur une base non discriminatoire. Pour faciliter cette entreprise humanitaire, une équipe d'observateurs des Nations Unies devrait être mise en place à la frontière thaïlandaise pour surveiller la situation le long de cette frontière et pour vérifier que seuls les civils kampuchéens obtiennent ce secours international. Dans le même esprit, des zones sûres devraient être créées, sous le contrôle des Nations Unies, au Kampuchea occidental, destinées aux civils kampuchéens déracinés qui sont dans des camps proches de la frontière et pour ceux qui sont en Thaïlande et qui souhaitent retourner dans leur patrie.

335. Dans l'effort destiné à amener le conflit kampuchéen sous tous ses aspects à la table de conférence, la délégation thaïlandaise, comme les autres délégations de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, réaffirme son engagement à l'égard de la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes de l'ONU, y compris la résolution 34/22 de l'Assemblée générale, de la déclaration commune de l'Association et de la Communauté économique européenne sur les questions politiques [A/35/129, annexe II], et entérine le communiqué final publié le 8 septembre, à l'issue de la réunion tenue à New Delhi des chefs de gouvernement des pays membres du Commonwealth d'Asie et du Pacifique. A cette réunion, les chefs de gouvernement se sont dits convaincus que, pour instaurer une paix et une stabilité durables en Asie du Sud-Est, il fallait trouver d'urgence une solution politique globale au problème du Kampuchea qui garantirait la souveraineté, l'indépendance et la neutralité du Kampuchea, de même que le retrait des forces étrangères de ce pays.

336. Mon gouvernement partage aussi la conviction des chefs de gouvernement desdits pays, selon laquelle une solution politique globale pour résoudre le problème du Kampuchea contribuerait à créer en Asie du Sud-Est une zone de paix, de liberté et de neutralité, qui, à son tour contribuerait au développement de relations pacifiques, amicales et harmonieuses dans la région. De plus, ma délégation désire faire connaître qu'elle appuie les objectifs que se sont fixés les petits pays de créer une zone de paix, à l'abri de toute ingérence des puissances extérieures dans leurs affaires intérieures et de préserver leur indépendance souveraine et leur intégrité territoriale contre tout empiètement étranger. Cette idée est très proche de celle avancée par l'Association pour créer une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, qui serait composée de plusieurs Etats

souverains et indépendants disposés à coopérer les uns avec les autres sur une base d'égalité et d'intérêt mutuel.

337. C'est dans ce contexte que la "question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est" [point 119] a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée. Ma délégation s'est jointe au consensus portant sur l'inscription de ce point, à la demande de divers auteurs, dont la République socialiste du Viet Nam, car nous estimons que la paix, la stabilité et la coopération doivent rester nos objectifs si nous voulons assurer le bien-être de la région. En fait, pour aboutir à une paix et à une stabilité durables ainsi qu'à une coopération constructive dans la région de l'Asie du Sud-Est, il est nécessaire de régler le conflit du Kampuchea par des moyens pacifiques. C'est pourquoi ma délégation, de concert avec d'autres, propose la tenue d'une conférence internationale pour entamer des négociations en vue de ce règlement. Tant que le problème du Kampuchea ne sera pas réglé, il continuera de perturber la tranquillité qui est indispensable à la paix dans la région, de déstabiliser la région et d'entraver le développement d'une confiance mutuelle qui est indispensable à la coopération régionale. Néanmoins, ma délégation est prête à participer aux débats futurs sur ce nouveau point, dans un esprit constructif et réaliste.

338. La Thaïlande ne cherche pas à ce qu'il y ait une hostilité entre elle et le Viet Nam. Malheureusement, le Viet Nam n'a pas montré le moindre intérêt pour l'autodétermination khmère ou pour la réconciliation des opinions de toutes les parties sur le problème kampuchéen. Le Viet Nam a, à maintes reprises, fait fi de la volonté de la communauté internationale. Une fois encore, je lance un appel au Viet Nam pour qu'il commence à prêter attention aux souhaits exprimés par la communauté internationale et qu'il recherche une solution constructive au problème du Kampuchea.

339. Le problème du Kampuchea touche directement les principes fondamentaux des Nations Unies. Je prie instamment tous les Etats Membres d'apporter leur aide pour qu'une solution politique soit trouvée à ce problème, qui se fonde sur les principes des Nations Unies et non sur la loi de la force.

340. L'agression perpétrée par l'Union soviétique contre l'Afghanistan, dont les troupes occupent toujours ce pays, a scandalisé le monde. La communauté internationale a ensuite été déçue par l'intransigeance déplorable de l'URSS qui persiste à refuser le retrait de ses troupes du territoire afghan. Le maintien de l'occupation de l'Afghanistan par des troupes étrangères et la répression brutale opérée contre les patriotes afghans ont suscité des problèmes politiques et humanitaires similaires pour les pays voisins et ont causé au peuple afghan des souffrances et des difficultés indicibles. Dans sa résolution ES-6/2, l'Assemblée générale demande le retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères d'Afghanistan afin de permettre au peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte. Mais cette résolution, dans l'ensemble, est restée lettre morte. Les efforts faits par la Conférence islamique pour trouver une solution globale à cette crise n'ont pas abouti. La situation fait peser les plus graves dangers sur la paix et la stabilité internationales et le sort des réfugiés afghans ne fera qu'empirer avec l'arrivée de la saison froide. C'est pour-

quoi, ma délégation, de concert avec d'autres, a demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour de cette session. Ce faisant nous réaffirmons notre appui total à la résolution ES-6/2 et aux efforts fait par la Conférence islamique pour trouver un règlement pacifique au conflit, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

341. Il est intéressant de noter qu'il existe dans les deux situations — en Afghanistan et au Kampuchea — un dénominateur commun, à savoir que des puissances étrangères imposent à de petits pays indépendants et non alignés leur volonté au moyen de la force et ce en violation de la Charte et du droit international. Ces deux situations ont connu une escalade et ont déstabilisé les régions bien au-delà des limites de leurs frontières. Le maintien de l'Afghanistan et du droit des Afghans à l'autodétermination — tout comme dans le cas du Kampuchea — constitue un problème international qui intéresse à juste titre la communauté internationale.

342. Si la primauté du droit a connu des revers l'année dernière, tant au Kampuchea qu'en Afghanistan, la conclusion heureuse de la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer fait naître dans leur d'espoir dans la quête de l'homme pour parvenir à des changements sur une base pacifique et ordonnée. Même si la Conférence n'a pas encore atteint le but fixé qui est d'aboutir à une convention d'ici la fin de cette année, ma délégation n'en espère pas moins que ce but sera atteint lors de la session qui se tiendra à New York en mars 1981. Nous sommes persuadés que le nouveau droit de la mer doit constituer la meilleure garantie possible, compte tenu des divergences d'intérêts d'un très grand nombre d'Etats, pour faire régner la stabilité et l'ordre dans l'utilisation et la gestion des ressources des océans et des fonds marins, ce qui apportera d'immenses bienfaits à l'humanité et provoquera, notamment, le développement et la croissance économique des pays les plus pauvres. Il est encourageant et important de remarquer qu'en dépit des divergences d'opinions un consensus portant sur toute la gamme des problèmes complexes émergera bientôt.

343. Les pays en développement du monde ont placé des espoirs analogues dans la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ils ont donc été déçus de constater qu'il n'avait pas été possible d'aboutir à un consensus, en raison de l'intransigeance de certains, sur les procédures à suivre dans les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement, qui doivent commencer en janvier 1981.

344. La onzième session extraordinaire, convoquée après de longs préparatifs qui remontent à la trente-deuxième session ordinaire, a donné aux gouvernements la possibilité d'examiner ensemble si un progrès était intervenu dans le sens de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Toutes les délégations sont arrivées à la même conclusion — que les progrès, à considérer qu'il y en ait eu, étaient insuffisants ou négligeables —, mais les méthodes qu'elles ont préconisées pour savoir comment aller de l'avant ont été très variées.

345. La délégation thaïlandaise, qui a joué un rôle actif à cette session, regrette profondément l'échec de l'Assemblée qui n'a pas pu arriver à atteindre les objectifs qui lui avaient été assignés. Presque trois semaines entières ont été virtuellement consacrées en vain à des efforts dont aurait dû résulter une procédure concertée pour les négociations globales

ce qui, cela va sans dire, n'est pas aussi important que le contenu de l'ordre du jour lui-même qui n'a pas été du tout abordé. Lorsque finalement un cadre de travail raisonnable et équilibré a été présenté et accepté par une majorité écrasante de l'Assemblée, seule une poignée de pays développés ont refusé de se joindre à ce consensus, ce qui rendait inévitable l'échec de la session tout entière.

346. Bien que ma délégation n'ait pas l'intention d'alourdir l'ordre du jour économique de cette session par des questions qui auraient dû être résolues avant le début de la session, je réaffirme que mon pays est prêt à contribuer de façon constructive à la solution de toutes les questions en suspens, de telle sorte que les négociations globales puissent s'engager en janvier 1981, comme cela avait été proposé initialement par tous les participants. Si l'on n'arrivait pas à faire cela, les conséquences seraient incalculables. L'une de ces conséquences serait la perte de toutes les possibilités — dont le nombre a déjà diminué — d'établir un dialogue soutenu et constructif à l'échelle mondiale entre les pays développés et les pays en développement. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce que la perte de ces possibilités représenterait dans la situation internationale actuelle, alors que les tensions et l'insécurité pèsent sur le monde entier.

347. Les tristes réalités du monde actuel, dans lequel un nombre croissant de pays viennent se joindre à la communauté internationale, dans lequel il y a de plus en plus d'hommes dont il faut s'occuper et dans lequel le fossé s'élargit sans cesse entre les riches et les pauvres, constituent la cause de changements inévitables. Ces changements ont leur propre dynamique. Si on les laisse évoluer par eux-mêmes, cela peut avoir des effets imprévisibles. Le programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3202 (S-VII)*] a été envisagé comme le moyen de donner effet de façon ordonnée et valable à ces changements grâce à une approche globale et intégrée. Cela représenterait un effort fait pour lutter contre les conséquences adverses de changements désordonnés. A ce propos, ma délégation est heureuse de voir qu'un consensus a été atteint sur le texte de la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et nous espérons que cette stratégie sera adoptée lors de cette session et mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1981.

348. Le monde se trouve confronté à de nombreuses et importantes questions politiques et économiques et, à nos yeux, la seule solution valable consiste à rechercher la réalisation d'une société internationale restructurée dans laquelle la raison, l'équité, l'égalité entre partenaires et la communauté d'intérêts constitueraient les principes directeurs d'un monde que l'on regarderait comme une entité unique. L'Organisation des Nations Unies, grâce à l'appui de ses Membres, peut nous aider à trouver le cadre de travail voulu et constituer l'instance à utiliser pour réaliser ces objectifs. Cependant, ce sont les Etats Membres qui doivent choisir et œuvrer dans ce sens. Est-ce qu'ils seront capables de regarder au-delà de leurs intérêts nationaux étroits dans les années plénières de défis qui nous attendent, avec un sens constant de la communauté, tout en maintenant et respectant les libertés individuelles et la dignité de l'homme ?

349. C'est la question qui se pose à nous au début de la décennie des années 80. Elle ressemble beaucoup à la question qui se posait aux fondateurs de notre organisation il y a 35 ans. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts

et poursuivre avec détermination et davantage de vigueur les nobles objectifs qui sont les nôtres, dans l'intérêt de la paix et du progrès de toute l'humanité.

350. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant entendre les représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je souhaite rappeler aux représentants que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et qu'ils doivent prendre la parole de leur place.

351. M. ADAN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Hier après-midi [*15e séance*], le représentant de l'Ethiopie — ou de l'Abyssinie; comme la majorité souffrante de la région nord-est de l'Afrique préfère l'appeler —, sous le prétexte d'exercer son droit de réponse à la suite du discours prononcé par le Ministre des affaires étrangères de mon pays, a attaqué méchamment mon gouvernement dans une déclaration qui, manifestement, avait été préparée de longue date. Dans sa vaine tentative pour détourner l'attention de l'Assemblée tant de la nature véritable de l'Etat-empire de l'Ethiopie et de la clique qui est au pouvoir et qu'il représente, que des efforts frénétiques de cette dernière pour elle-même détourner l'attention mondiale de l'effroi que suscitent ses violations constantes des droits de l'homme, il s'est livré à des fantaisies avec l'histoire et a déformé honteusement le passé historique et la réalité présente. Il est allé jusqu'à présenter le principe universellement reconnu de l'autodétermination en le déformant radicalement. Son gouvernement est entièrement responsable de la situation dangereuse qui prévaut actuellement dans la corne de l'Afrique et je dois, dès maintenant, rejeter catégoriquement ses attaques malveillantes contre mon gouvernement, ainsi que ses contre-vérités évidentes sur les causes de la situation tragique qui règne dans notre région.

352. En fait, les représentants de l'Abyssinie colonialiste, depuis plusieurs années, ont lancé et appliquent une stratégie de propagande qui repose sur des mythes et sur des mensonges purs et simples dont même Goebbels n'aurait pas été capable alors qu'il était le chef de la propagande d'un régime également oppresseur. En raison des limites au temps qui m'est imparti, je ne pourrai traiter que certaines des observations qui ont été faites dans cette déclaration absurde.

353. Tout au long de son histoire, comme le représentant de l'Abyssinie l'a proclamé, l'Ethiopie a dû lutter contre le colonialisme, mais la réalité est différente. Il y a eu et il continue d'y avoir une lutte constante dans les régions couramment...

354. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Ethiopie pour une motion d'ordre.

355. M. DERESSA (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne sais pas s'il s'agit d'une motion d'ordre ou d'un point d'information.

356. Le représentant de la Somalie a longuement parlé de l'Abyssinie et des Abyssiniens. Franchement, je n'arrive pas à trouver, ni sur la liste des Etats Membres de cette organisation, ni sur une carte actuellement en usage le nom de l'Abyssinie.

357. A l'ère des objets volants non identifiés, il ne serait guère étonnant que le représentant de la Somalie parle d'une menace pesant sur son pays et provenant de quelque

planète non identifiée nommée Abyssinie. Si tel est le cas, l'instance appropriée pour sa déclaration serait le Comité de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies. Sinon, ce ne peut certainement pas être l'Assemblée générale.

358. Si le représentant de la Somalie parle d'un pays Membre de l'Organisation des Nations Unies, qu'il l'appelle par son nom véritable, et je vous prie, Monsieur le Président, de le lui rappeler.

359. M. ADAN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Les représentants de l'Ethiopie semblent prendre grand plaisir à interrompre les déclarations faites au titre de motions d'ordre, et ce d'une manière clownesque afin de faire de l'ironie devant cette assemblée. Je n'ai aucune objection à ce qu'ils fassent les clowns et se livrent à des facéties, mais je demanderai qu'il me soit permis de conclure ma déclaration.

360. Chacun sait que l'ancien nom de l'Ethiopie était Abyssinie. Le représentant de l'Ethiopie le sait fort bien. Je vais maintenant poursuivre ma déclaration.

361. Le représentant de l'Abyssinie, je veux dire de l'Ethiopie, a prétendu que celle-ci, tout au long de son histoire, avait eu à lutter contre les colonialistes. Mais la vérité est différente. Qu'il y ait eu, qu'il continue d'y avoir une lutte constante à l'intérieur des régions actuellement dominées par le régime d'Addis-Abeba, cela n'est pas en cause. Mais la nature de cette lutte doit être bien comprise.

362. Une des caractéristiques les moins connues de la lutte pour l'Afrique, qui a eu pour résultat la période d'oppression coloniale dont sort maintenant le continent, est le fait que l'insignifiant royaume d'Abyssinie a été un participant enthousiaste à la conquête et à la division du continent africain. A cette fin, il a apporté sa collaboration militaire à d'autres colonialistes d'Europe et a même conclu des accords avec eux. Bien qu'en certaines occasions ce régime soit entré en compétition avec eux pour des régions à pénétrer et à dépouiller, il a néanmoins été accepté en tant que membre d'un club des impérialistes et s'est vu accorder un appui militaire et diplomatique inappréciable. Après cet imbroglio, l'Etat-empire d'Abyssinie était trois fois plus grand qu'auparavant. Il comprenait les ethnies Oromo, Abbo, ainsi que d'autres nationalités, et les Erythréens s'y associèrent par la suite. Le régime d'Addis-Abeba lui-même avait admis qu'il s'agissait de populations subjuguées. Leurs diplomates parlent toujours d'elles en tant que "nationalités opprimées", comme l'*Observer* de Londres le déclarait récemment. Ces populations se voient toujours refuser le droit à l'autodétermination.

363. Ainsi, lorsque le représentant de l'Abyssinie a parlé d'autodétermination, il s'agissait de l'ancien Somaliland britannique, ignorant le fait que cette partie de la Somalie avait exercé son droit à l'autodétermination en 1960 conformément à des dispositions constitutionnelles semblables à celles par lesquelles d'autres pays africains avaient accédé à l'indépendance. Hélas, on ne peut en dire autant du peuple de l'Ogaden dont, avant la seconde guerre mondiale, on parlait en tant que Somalie abyssinienne, dans la littérature comme sur les cartes.

364. A propos de sa référence ridicule à l'autodétermination pour les divers clans de la Somalie, je voudrais rappeler au représentant de l'Ethiopie que la population somalienne, comme on le sait, constitue une nation, à l'inverse d'autres nations qui continuent de vivre sous l'impérialisme abys-

sinien et qui n'ont jamais eu la chance d'avoir leur mot à dire sur leur propre destinée et qui ont pris aujourd'hui les armes comme combattants de la liberté, ailleurs en Afrique.

365. Une autre contre-vérité favorite, répétée maintes fois dans les instances internationales par les représentants abyssiniens, est le déni de l'existence – malgré le rapport des missions des Nations Unies chargées d'établir les faits – d'un million et demi de réfugiés dont mon pays prend soin avec l'aide de la communauté internationale. Ignorant la persécution et l'expulsion par la force de ses foyers de ce peuple infortuné, les représentants de l'Abyssinie parlent constamment des veuves et des familles de soldats somalis, contre-vérité qui a été à nouveau brandie hier dans cette assemblée. Cependant, les réfugiés fuyant la terreur ne se trouvent pas seulement en Somalie.

366. D'après les documents publiés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, il existe près d'un demi-million de réfugiés dans le pays voisin du Soudan et quelque 60 000 à Djibouti. Le représentant de l'Abyssinie n'a pas expliqué à cette assemblée les raisons de la présence d'un aussi grand nombre de réfugiés dans les pays que j'ai mentionnés. Je me demande s'il aurait eu l'audace de les présenter comme étant composés des veuves et des familles de soldats du Soudan et de Djibouti, comme il l'a fait dans le cas de ceux qui sont en Somalie. La vérité est que la cause de l'exode à grande échelle de réfugiés en Somalie, au Soudan et à Djibouti et, en fait, dans les pays du Moyen-Orient, d'Europe occidentale et même aux Etats-Unis est toujours la même. L'Ethiopie est de loin le plus grand fournisseur de réfugiés, et à tous égards cet état de choses est la conséquence directe de la politique de répression, de persécution, d'expulsion, de peuplements étrangers et de génocide que la clique dirigeante d'Addis-Abeba a pratiquée en tant que politique officielle depuis qu'elle a accédé au pouvoir en 1974. Cependant, ce sont les efforts de la Somalie et de ses amis à l'égard de ces malheureuses victimes que le représentant de l'Abyssinie ose qualifier de "manipulation cynique". Quels mots nous restent-ils alors pour les sanglantes atrocités commises quotidiennement contre eux par l'Abyssinie ?

367. Le 23 novembre 1974, 59 détenus politiques, y compris deux anciens premiers ministres, ont été exécutés à Addis-Abeba sans jugement et enterrés par des bulldozers, au mépris complet de l'appel adressé au régime Mengistu par le Secrétaire général, au nom de cette assemblée. D'autres ont été détenus, dont beaucoup sont maintenant portés "manquants", y compris des ecclésiastiques – le patriarche orthodoxe Theophilos et des dirigeants protestants et islamiques éminents –, des syndicalistes, des membres d'académies, des fonctionnaires civils, des officiers, des employés de lignes aériennes, des étudiants et des enfants, dont certains n'avaient pas plus de huit ans. Le 1<sup>er</sup> mai de l'an dernier, jour cependant marquant, aurait-on pu penser, pour un pays qualifié de socialiste, plus de 100 prisonniers Oromo ont été extraits de la prison de Dira-Dawa et exécutés en public. Cette répression brutale s'est renouvelée deux jours plus tard, faisant au total plus de 300 exécutions. Cette année également, la presse mondiale, en plus d'une occasion, nous a appris que la persécution de différentes ethnies non Amhara se poursuivait, rivalisant de traitements traditionnellement accordés aux Somalis occidentaux et aux Erythréens.

368. Le bilan du régime abyssinien dans le domaine des droits de l'homme est probablement le pire qui soit dans le monde. Il ne suffirait pas de dire qu'un ancien dirigeant, d'environ 80 ans, est mort en détention dans des circonstances restées mystérieuses ou que ses successeurs en tant que chef d'Etat – d'abord le général Aman Andom, puis le général Tafari Benti – ont été assassinés de sang-froid. Il y a le schéma tout entier de l'emprisonnement sans jugement, de la torture, des perquisitions à toute heure à des domiciles privés, des fouilles arbitraires se terminant par l'assassinat à la baïonnette d'enfants devant leurs parents et la hideuse exposition dans les rues de leurs dépouilles "étiquetées" – autant de crimes condamnés par toute l'humanité. Les parents ont même été dans l'obligation d'acheter les corps des leurs, appartenant à tous les horizons politiques, y compris des marxistes, exécutés ou torturés à mort dans les milliers de prisons d'Addis-Abeba et d'ailleurs. Je parlerai seulement des rapports d'Amnesty International qui reprennent des nouvelles horifiantes telles que celles contenues dans *Times* de Londres à la date du 22 mars 1978, nouvelles qui ont été apportées par des citoyens qui ont eu la bonne fortune de s'échapper.

369. Nous n'avons pas oublié comment l'opposition s'est élevée contre l'empereur Bokassa lorsque l'humanité ne pouvait plus tolérer les atrocités qu'il perpétrait. Mais la communauté internationale a, jusqu'à ce jour, fait preuve de trop de modération, alors que la clique Mengistu persiste dans sa politique officiellement proclamée de terreur rouge et organise et pratique des massacres et des atrocités indescriptibles à une échelle plus grande encore.

370. Hier, le représentant abyssinien, avec l'intention d'inclure en erreur...

371. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je dois prévenir le représentant de la Somalie que, même après déduction du temps utilisé dans la discussion d'une motion d'ordre, il a déjà parlé pendant 10 minutes. Je le prie de bien vouloir conclure.

372. M. ADAN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Abyssinie s'est demandé si, un jour, mon pays ne pourrait pas appuyer le sionisme. C'est là pure absurdité. Ce n'est pas dans mon pays que l'élite dirigeante revendique une descendance des 12 tribus de Judas. Quoi qu'il en soit, la position de la Somalie dans la longue lutte contre le sionisme est bien connue. Mais je suggère en retour qu'un régime militaire conseillé par les sionistes et se prononçant en faveur d'un colonialisme persistant, de la terreur rouge ou de régimes semblables, n'aurait guère de difficulté à faire cause commune avec l'Afrique du Sud raciste.

373. M. BENHIMA (Maroc) : Les chefs des délégations du Congo, du Zimbabwe, de la République-Unie de Tanzanie et du Botswana ont porté, dans leurs déclarations respectives, des accusations extrêmement graves contre mon pays, et sur un ton d'agressivité auquel cette enceinte n'est pas habituée.

374. Mon pays a été qualifié de colonisateur. Ma délégation, en s'élevant contre leurs propos, se demande si les orateurs que j'ai cités n'ont pas cédé à je ne sais quelle magie du verbe et perdu un peu de vue le sens des termes qu'ils ont utilisés. Peut-on raisonnablement assimiler le fait de parachever son intégrité territoriale à un acte colonialiste ? Ceux qui, ici ou ailleurs, réclament le droit à l'auto-

détermination en faveur d'un peuple qui n'a jamais existé savent pourtant que les populations des provinces sahariennes du Maroc se sont déjà exprimées pour réaffirmer leur "marocanité".

375. Le Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, qui dénie au Maroc le droit de parfaire son unité nationale, a oublié de nous dire au nom de quel principe, au nom de quelle légitimité, son pays a annexé Zanzibar. Il a également oublié de nous dire au nom de quel idéal la Tanzanie a envahi l'Ouganda et s'ingère dans ses affaires intérieures.

376. Aux ministres du Congo, du Zimbabwe et du Botswana, je rappellerai que c'est au Maroc que la lutte contre le colonialisme a pris naissance; que c'est au Maroc également que les mouvements de libération africains ont trouvé le soutien le plus total et le plus désintéressé. Je rappellerai enfin que le Maroc figure parmi les pays qui ont milité sans réserve en faveur de la libération et de la dignité de l'Afrique. De ce fait, mon pays ne peut tolérer que l'on vienne ici lui donner des leçons d'éthique ou lui suggérer un quelconque comportement.

377. M. DERESSA (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de la République démocratique somalie, une fois de plus, a fait allusion à mon pays et a versé des larmes de crocodile sur les Ethiopiens. Je ne veux pas abuser de la patience de l'Assemblée en essayant, à cette étape, de défendre l'Ethiopie, parce que l'histoire de l'Ethiopie parle pour elle.

378. L'Ethiopie, l'un des Etats Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, de l'OUA, et du mouvement non aligné, est un pays dont la lutte anticolonialiste et anti-impérialiste a porté la torche de la liberté pendant des siècles dans un continent qui a été si brutalement annihilé par les colonialistes.

379. Soit dit en passant, les dirigeants qui ruinent actuellement la Somalie ont participé à l'agression fasciste perpétrée contre l'Ethiopie de 1934 à 1941. C'est à ce moment là que l'Ethiopie était appelée Abyssinie, et c'est là que le représentant de la République démocratique somalie a appris sa leçon.

380. L'Ethiopie est un pays dont la tradition de respect du droit est si irréprochable que, depuis 20 ans, il tolère même la Somalie, l'enfant à problèmes de l'Afrique, comme voisin. La réputation de l'Ethiopie en tant que peuple épris de paix, la courtoisie et le patriotisme de son peuple sont si connus que les bafouillages du représentant de la Somalie ne pourront pas changer les faits de l'histoire — histoire qui est écrite avec le sang des fils véritables de l'Afrique; histoire qui a donné à notre continent — et en fait aux masses opprimées en tous lieux — une des premières victoires contre les forces du colonialisme, à Adowa; histoire en marche qui, aujourd'hui, a donné naissance à une révolution sociale véritable et à un avenir prometteur pour les masses éthiopiennes jusque-là opprimées.

381. Contrairement aux allégations absolument ridicules et sans fondement de la délégation somalie, qui doivent être rejetées avec le mépris qu'elles méritent, la révolution éthiopienne a restauré les droits économiques, sociaux, culturels et politiques des masses en Ethiopie. C'est précisément pourquoi l'impérialisme, aujourd'hui, essaie désespérément de s'imposer à notre porte. C'est pourquoi il a forgé une alliance impie avec le régime de Mogadishu : un régime qui,

tel le caméléon du désert, change de couleur selon le milieu; un régime qui, lorsque cela sert ses buts, peut se dire authentiquement arabe, authentiquement africain, authentiquement anglophone, authentiquement francophone, authentiquement islamique, authentiquement socialiste, authentiquement capitaliste, tout à la fois. L'ironie est que Mogadishu a, en vendant un réseau de bases militaires aux Etats-Unis, trahi les intérêts de tous ceux dont il se réclamait.

382. Les mentors de Mogadishu ne se rendent pas très bien compte que la clique rusée des Merihan, qui a vendu Berbera pour de l'équipement militaire, exactement comme ses prédécesseurs avaient trahi leur pays pour une poignée de riz, incarne la trahison et l'opportunisme. Celui qui se proclame le chef merihan de Mogadishu pourrait bien un jour entraîner ces forces impérialistes dans un conflit sérieux en Afrique, avec de sérieuses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

383. D'autre part, l'Ethiopie suit une politique constructive de paix, de coopération et de bon voisinage. Elle n'abandonnera pas un pouce de son territoire; elle ne transigera pas sur sa souveraineté et son intégrité territoriale. Plus tôt la Somalie se rendra compte de la futilité de son entreprise, mieux cela vaudra pour le bien-être de son peuple qu'elle néglige depuis si longtemps.

384. Après ces quelques mots, je voudrais ajouter que je me réserve le droit de répondre plus longuement, plus tard, dans l'exercice du droit de réponse.

385. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse une seconde fois. Je leur rappelle que, cette fois, leur intervention ne devra pas durer plus de cinq minutes.

386. M. ADAN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai déjà parlé des violations effroyables des droits de l'homme en Ethiopie; et j'ai cité des faits à titre d'exemple. Les atrocités commises depuis l'accession au pouvoir de la présente clique d'Addis-Abeba dépassent l'imagination; je n'y reviendrai donc pas. Je parlerai seulement d'une remarque que le représentant de l'Ethiopie — et je l'appellerai maintenant le représentant de l'Ethiopie — vient de faire.

387. Il a parlé de bases données par la Somalie aux Etats-Unis. Je ne parle pas ici au nom du Gouvernement des Etats-Unis qui est fort capable de se défendre lui-même mais, comme l'a fait hier mon ministre des affaires étrangères [*15e séance*], je puis affirmer à l'Assemblée que le Gouvernement et le peuple de la Somalie restent totalement opposés à l'impérialisme, ancien ou nouveau. Dans ce contexte, et dans un souci de clareté, je voudrais dire aussi, aux fins du procès-verbal, que malgré les insinuations du représentant de l'Abyssinie, aucun accord de mon gouvernement, récent ou autre, n'a jamais permis l'installation de bases militaires étrangères dans notre pays.

388. Et, dans ce cadre général, il pourrait être utile d'énumérer, pour mémoire, les bases militaires étrangères qui sont implantées dans le nord-est de l'Afrique, puisqu'il se soucie tellement du sort de l'Afrique.

389. Il est indiscutable que le régime militaire d'Addis-Abeba a permis à l'Union soviétique d'installer des bases aux ports de Massoua, et d'Assab en Erythrée et dans l'île de Dahlak, au large de cette même côte. De plus, cette

superpuissance s'est vu accorder le droit d'utiliser, sans aucune restriction, chacun des nombreux aéroports du pays, non seulement militaires, mais civils. De plus, 25 000 Cubains et autre personnel militaire de remplacement essaient en vain, dans ce pays, de maintenir les zones occupées dans la périphérie de l'Etat-empire.

390. M. DERESSA (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis heureux que le représentant de la Somalie ait pu oublier une leçon qu'il avait apprise des puissances coloniales. J'espère que cette leçon permettra aussi à la République démocratique somalie de renoncer à l'idée d'une plus grande Somalie, qui est un mythe colonialiste.

391. Nous voulons bien parler de la Somalie en tant que "Somalie la grande" ou la "grande Somalie", si cela peut lui faire plaisir, mais alors que même la Grande-Bretagne a abandonné ce titre, je ne vois pas pourquoi les Somalis l'apprécient autant.

392. Mais nous n'accepterons jamais l'idée d'une Somalie élargie, parce que cela aurait des incidences territoriales pour l'Ethiopie, le Kenya et la République de Djibouti.

393. Cela dit, en quoi réside le problème dans la corne de l'Afrique ? Il réside dans les ambitions expansionnistes de la Somalie. Ces ambitions doivent disparaître si l'on veut que la paix règne dans cette région.

394. L'Ethiopie a présenté trois conditions de base pour la paix, après la débâcle de la tentative somalie d'occupation d'une partie de l'Ethiopie en 1977-1978. Ces conditions sont les suivantes : premièrement, la Somalie doit renoncer à ses ambitions expansionnistes territoriales; deuxièmement, elle doit verser des compensations rapides et appropriées pour les dommages de guerre qu'a subis l'Ethiopie; et troisièmement, elle doit accepter les principes des Nations Unies et de l'OUA et les décisions régissant les relations entre les Etats et elle doit cesser de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Ethiopie.

395. Au lieu de respecter ces conditions, et prenant peut-être la patience de l'Ethiopie pour de la faiblesse, la Somalie continue d'avoir recours à la terreur et au sabotage et de déployer son armée régulière dans la poursuite de ses ambitions expansionnistes bien connues.

396. Face à une telle situation, l'Ethiopie n'a pas d'autre choix que de réagir en légitime défense. Mais je voudrais qu'il soit très clair que, tant que la Somalie n'aura pas reconnu la folie de ses actes aventuristes, elle devra assumer la pleine responsabilité des conséquences qui en résulteront.

397. Il n'y a pas de base en Ethiopie, d'aucune sorte.

*La séance est levée à 19 h 35.*